



Le portrait du Journal du Palais

À la croisée des mondes

L'enseignant-chercheur bisontin Laurent Larger, ancien directeur de l'institut Femto-ST a pris, en 2016, la présidence de la fondation FC'Innov. Une structure atypique dans l'écosystème français de l'innovation, qui, en s'appuyant sur un modèle de financement hybride, favorise la création de start-up et le rayonnement économique de la BFC. *Page 24*

Café Joyeux jette l'ancre au centre Dauphine

Le 25^e Café Joyeux de France a ouvert ses portes mercredi 8 avril à Dijon. Bien plus qu'un simple établissement de restauration, ce lieu mise sur l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap mental et cognitif pour transformer le regard des clients. *Page 7*

La MDRY vers une reconstruction XXL

Les travaux de reconfiguration de la Maison départementale de retraite de l'Yonne (MDRY) ont commencé à Auxerre. Dans deux ans, un pavillon de près de 20.000 m² sortira de terre. *Page 11*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 16 à 21

Quel avenir pour la CIGV ?



La séquence électorale passée, les débats ont repris à la ville de Dijon avec, encore et toujours, une épine dans le pied de la municipalité : la Cité internationale de la gastronomie et du vin dont

les résultats sont moins indéniables que ceux obtenus lors des élections municipales par Nathalie Koenders, elle qui hérite du dossier porté par son prédécesseur. Attelage hybride d'acteurs publics et

privés, la CIGV souffre d'une image brouillée et d'un positionnement originel inadéquat qui ont entraîné une série noire de fermetures malgré quelques réussites. Une nouvelle tête, Pierre Guez,

versant privé, et un brainstorming transgroupes du côté de la ville de Dijon seront-ils les clefs pour sortir la CIGV de son pot-au-noir ?

Page 3 à 5

EDF a 80 ans et en BFC ça veut dire beaucoup !

Jeudi 9 avril à Dijon, Carmen Munoz-Dormoy, directrice régionale d'EDF en BFC, a retracé les huit décennies d'évolution de l'énergéticien national, insistant sur le rôle déterminant joué par la BFC. Dès sa naissance, le 8 avril 1946, EDF a pu compter sur les ressources du territoire. « On est une région clef. Il y a plein d'éléments majeurs concernant l'électricité en France qui se

sont passés chez nous », souligne Carmen Munoz Dormoy. Si le barrage de Vouglans dans le Jura symbolise l'essor de l'hydraulique dès 1968, c'est aussi ici qu'est née l'industrie nucléaire française avec les sites du Creusot et de Saint-Marcel. Cet anniversaire est articulé autour d'un investissement national de 240 M€ dédié à l'accélération de l'électrification du pays. *Page 6*

Le salarié peut-il tout dire en entreprise ? *Page 14*

Certificat électronique

UN ÉLU D'UNE COLLECTIVITÉ

souhaite

transmettre des actes de délibération

à la préfecture...

LA SOLUTION :

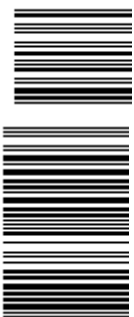
ChamberSign

chambersign@saone-doubs.cci.fr

ChamberSign

CCI SAÛNE-DOUBS

R 28302 - 5016 - 2€



Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

1 PLACE DE SPECTACLE	PARKING VIP	PASS VIP	ACCUEIL PERSONNALISÉ	COCKTAIL DINATOIRE	ACCOMPAGNEMENT EN SALLE
----------------------	-------------	----------	----------------------	--------------------	-------------------------

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES

ZENITH DIJON

contact@zenith-dijon.fr
03 80 72 98 23
Rue de Colchide - 21000 - Dijon
Tram T2 arrêt Zenith
ZENITH-DIJON.FR

Le marché de l'immobilier redémarre



Immobilier : le marché repart, sans être encore stabilisé

Le redémarrage du marché de l'immobilier ne fait plus de doute. Au premier trimestre 2026, 48.872 compromis ont été signés (+36 % par rapport au trimestre précédent et de +98 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025). Les délais de vente reculent de 34 jours sur un an pour s'établir à 107 jours en moyenne, tandis que les prix se stabilisent à l'échelle nationale (-1 % sur un an). Le volume de biens disponibles progresse (+3 %), contribuant à redonner de la fluidité au marché, tandis que les marges de négociation restent contenues autour de -5,3 %, signe d'un rééquilibrage progressif. Pour autant, cette reprise reste partielle. Le taux de casse des compromis atteint 20,5 %, en hausse par rapport au trimestre précédent.

Les français et l'argent



L'argent source d'inquiétude pour les Français

L'argent reste une source d'inquiétude pour une majorité de Français. Selon l'étude « Les français et l'épargne d'Invea » menée par l'institut d'étude Discury, 65 % déclarent ressentir du stress lié à leurs finances personnelles. Le phénomène traverse toutes les générations et tous les milieux sociaux, avec un pic marqué parmi les 18-34 ans. L'épargne reflète ce sentiment de vulnérabilité permanente. 69 % des Français épargnent d'abord pour faire face aux imprévus et 61 % des Français ne peuvent pas absorber une dépense imprévue de 1.000 € malgré une bonne éducation financière. Par ailleurs, à peine la moitié des Français (51 %) sont parvenus, en pratique, à constituer une épargne avant 25 ans.

La mobilité verte n'est pas accessible à tous



L'inégalité d'accès à la mobilité verte se creuse

Alors que la Commission européenne a assoupli l'interdiction des ventes de voitures thermiques et hybrides neuves à partir de 2035. Une décision qui révèle l'écart grandissant entre les ambitions écologiques et les réalités économiques des ménages. En quinze ans, le prix des voitures a bondi de 60 % (source : BNP Paribas), tandis que les revenus des Français n'ont augmenté que de 10 % (source : Insee). Résultat : 70 % des véhicules électriques neufs sont acquis par les 20 % des foyers les plus aisés (source : BNP Paribas), creusant les inégalités d'accès à la mobilité verte. Les Français se tournent massivement vers le marché de l'occasion, où le diesel représente encore 45% des ventes (source : BNP Paribas).

baromètre

Projet né d'une reconversion, Les Petits Pots de Maman, est pensé pour répondre aux besoins de parents en manque de temps mais attentifs à la qualité de l'alimentation de leurs enfants.



Charlène Guyard-Tomadini : petits pots bio pour parents pressés

Dijon
Ancienne juriste en droit social dans un syndicat patronal, Charlène Guyard-Tomadini devient mère en 2022 et commence à cuisiner elle-même pour son enfant, par conviction personnelle, déjà adepte du batch cooking, qui consiste à cuisiner les repas de la semaine le dimanche : « J'ai été éduquée avec une sensibilité au bien-manger, alors je me suis pas du tout posée de questions », explique-t-elle. Issue d'une éducation au fait maison, elle s'approvisionne auprès de fermes locales, en privilégiant les produits de saison, et adopte le batch cooking pour organiser les repas de la semaine. Petit à petit, elle prépare aussi des petits pots pour ses proches et lors de déplacements. Le déclic intervient lors de son retour au travail : « Je me rendais bien compte le métier de juriste, c'est bien, on interprète la loi, on donne des conseils mais j'avais

vraiment ce besoin de me dire : qu'est-ce que moi, je peux apporter ? ». En octobre 2025, elle quitte son poste et fonde Les Petits Pots de Maman à Dijon, avec un investissement d'environ 2.000 € issus de ses économies personnelles. Elle choisit de ne bénéficier d'aucun accompagnement spécifique ni subvention, afin de tester son modèle en autonomie : « C'est mon petit rêve que je veux accomplir. [...] J'y vais à fond, je donne tout ce que j'ai, mes économies, mon temps, mon envie ».

100 % BIO ET LOCAUX

L'activité débute en janvier 2026 avec un fonctionnement entièrement artisanal. Chaque semaine, Charlène propose une nouvelle carte de recettes adaptées aux enfants de 4 mois à 3 ans. Les commandes sont passées en ligne entre le vendredi et le mercredi, puis la production est organisée le week-end dans un laboratoire professionnel qu'elle loue. Elle s'ap-

provisionne auprès de producteurs locaux, cuisine, conditionne en pots en verre et assure elle-même la livraison le lundi, à domicile ou sur le lieu de travail des parents sur Dijon et son agglomération. Le modèle vise à offrir une solution pratique aux familles actives : des repas « comme à la maison », sans avoir à cuisiner. Les petits pots, labellisés bio et pasteurisés pour « garantir les nutriments, les vitamines et surtout le goût des légumes pour les enfants » sont vendus entre 2 et 4 € pièce, sous forme de box de six. Une gamme de compotes vient également d'être lancée et les débuts sont « encourageants » même si pour le moment son activité se limite aux alentours de Dijon : « Si j'ai plusieurs commandes à Chatillon, j'irai à Chatillon mais je ferai le bilan dans un an et demi et si c'est positif alors je me développerai ».

Antoine Gavory

Ils bougent.



UN NOUVEL ASSOCIÉ POUR GRANT THORNTON. Grant Thornton France annonce la nomination de Samuel Brunneval en qualité d'associé et directeur audit des bureaux de Dijon et Besançon.

Expert-comptable et commissaire aux comptes, Samuel Brunneval, 46 ans, est titulaire d'une maîtrise de sciences comptables et financières (2001) ainsi que du diplôme d'expertise comptable (2009).

Il a effectué l'ensemble de son parcours professionnel au sein de différents bureaux de la région Lorraine puis Bourgogne Franche-Comté du groupe KPMG, qu'il a rejoint en 2001. Au fil de son parcours, il a occupé plusieurs fonctions de direction avant d'être nommé associé en 2021. Samuel Brunneval accompagne aujourd'hui des groupes familiaux, des ETI, des PME ainsi que des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans leurs missions d'audit, de certification de l'information financière, ainsi que dans le pilotage et le développement de leurs activités. Les bureaux de Grant Thornton à Dijon et Besançon comptent 40 collaborateurs, dont trois associés.



L'URSSAF FRANCHE-COMTÉ A UN NOUVEAU PRÉSIDENT. Christophe Couillerot a été élu Président du Conseil d'Administration de l'Urssaf Franche-Comté le 19 mars à l'occasion de l'installation de la nouvelle mandature 2026-2030. Son arrivée à la présidence s'inscrit dans une dynamique de continuité et de renforcement du dialogue entre l'institution et les entreprises du territoire. Il exerçait jusqu'ici les fonctions de premier vice-président. Dirigeant depuis près de 20 ans dans le domaine de la mécanique industrielle, Christophe Couillerot est profondément ancré dans les réalités quotidiennes des petites entreprises du territoire.

Les autres membres du bureau du Conseil d'administration élus :

- Etienne Piton (CFE-CGC) - 1^{er} vice-président.
- Christine Delpeut (Medef) - 2^e vice-présidente.
- Marie-Chantal Duschenko (CFDT) - 3^e vice-présidente.

décideurs

À LA UNE

Quel avenir pour la CIGV ?

Côte-d'Or. La séquence électorale passée, les débats ont repris à la ville de Dijon avec, encore et toujours, une épine dans le pied de la municipalité : la Cité internationale de la gastronomie et du vin dont les résultats sont moins indéniables que ceux obtenus lors des élections municipales par Nathalie Koenders, elle qui hérite du dossier porté par son prédécesseur. Attelage hybride d'acteurs publics et privés, la CIGV souffre d'une image brouillée et d'un positionnement originel inadéquat qui ont entraîné une série noire de fermetures malgré quelques réussites. Une nouvelle tête, Pierre Guez, versant privé, et un brainstorming transgroupes du côté de la ville de Dijon seront-ils les clefs pour sortir la CIGV de son pot-au-noir ?



Sans surprise, la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) aura animé le dernier conseil municipal de Dijon, lundi 13 avril. « *Improvisation permanente, gabegie* », un « *fantasme* » selon Axel Sibert (groupe Agir pour Dijon, droite centre et indépendants) qui accuse la municipalité d'avancer « *sans une feuille de route claire pour redresser cette structure qui coûte 3M€ d'argent public par an* », pendant que « *les acteurs privés tombent les uns après les autres. Tous ces partenaires qui devaient faire vivre ce site sur la durée, ferment ou fuient* ». Une charge à laquelle l'adjoint à la maire François Deseille a répondu avec virulence : « *Vous êtes sans arrêt en train de casser Dijon (...) Vous ressemblez à des vautours, vous savez, des charognards qui voient la proie et qui foncent dedans... Arrêtez d'abîmer l'image de cette Cité et au final de notre ville et pensez aux acteurs privés, car derrière eux il y a des emplois* ». Une montée dans les tours qui prouve que ce projet, au montage financier hybride, est un point de friction qui va bien au-delà du politique. L'occasion de faire le point sur la situation présente et l'avenir de la CIGV au travers de ses différents acteurs.

QUID DE L'ARGENT PUBLIC ?

Nathalie Koenders, maire de Dijon, l'a rappelé en conférence de presse pré-conseil tout comme elle l'avait fait quelques jours plus tôt devant les adhérents de l'Umih 21 : la ville a déboursé, au moment de la construction de la CIGV, 5 M€, auxquels se sont ajoutés 7 M€ de l'État au titre du contrat de revitalisation après le démantèlement de la base aérienne de Longvic et 5 M€ de la région BFC. Dijon administre, au sein de la Cité, le « pôle culturel », qui propose notamment des expositions permanentes (gratuites depuis quelques mois) et temporaires, des animations... Coût pour la collectivité : « *19 € par an et par Dijonnais* », soit effectivement à peu près 3 M€/an. Mais, avance la ville, ce pôle qui attire environ 200.000 visiteurs par an si on y ajoute le centre d'interprétation



La Cité internationale de la gastronomie et du vin, le 13 avril 2026. Crédit : JDP.

1204 remplit son rôle de service public de la culture et rapporte également de l'argent via la boutique qui a dégagé, selon le chiffre dévoilé lors du conseil municipal, un CA de « *111.150,38 € en 2024 et de 122.817,21 € en 2025* ». Pour autant, la maire n'écluse pas les difficultés et propose « *quand le moment sera venu* » de mettre en place une « *commission municipale* », incluant l'opposition, pour étudier ce qui peut l'être. Mais dans ce projet mêlant public et privé, la bonne volonté peut-elle suffire ?

QUID DE L'OFFRE PRIVÉE ?

La liquidation judiciaire du groupe Épicure, vendredi 10 avril, qui a entraîné la fermeture immédiate de ses trois établissements (La Cave de la Cité, La Table des Climats et Le Comptoir de la Cité) malgré la renégociation à la baisse de loyers jugés exorbitants qui ont lourdement pesé sur le résultat,

est la dernière péripétie en date d'une série de déboires pour le versant privé de la CIGV qui a débuté avant son ouverture. La déconvenue la plus retentissante est certainement celle impliquant l'hôtel cinq-étoiles Sainte-Anne Hôtel Dijon, qui devait ouvrir à proximité, et dont le dossier a été gelé avant même son ouverture, l'établissement de 125

chambres n'ayant jamais ouvert car son opérateur, Naos Hôtel Groupe, a fait faillite avant même de pouvoir lancer pleinement l'exploitation promise à la prestigieuse chaîne Hilton. C'est ensuite l'offre commerciale du Village gastronomique qui s'est dégrainée peu à peu, avec la fermeture du pri-

meur, le Charretton - puis les fermetures « temporaires » du Dresseoir et de l'Écaille, depuis le mois août. Le poissonnier vient de rouvrir mi-mars. La Librairie Gourmande, malgré sa place centrale dans l'offre culturelle de la Cité, a lancé un appel sur les réseaux

« Il devrait y avoir dix bus tous les jours ! »

- Pierre Guez, nouveau directeur du Village gastronomique à la CIGV

socials pour relancer son activité et attirer de nouveaux visiteurs, signe que son modèle peine à trouver un public suffisant dans le contexte économique actuel du site. Parallèlement, le restaurant Meurette & Persillé a vu sa collaboration avec le chef iconique Florent Colombo s'arrêter fin février. Selon le site spécialisé en actualités gastronomique

warmcook, cette séparation est essentiellement stratégique : la direction du Village gastronomique a décidé « *de rendre le restaurant plus autonome, en internalisant la gestion des plats et des équipes après avoir recruté des compétences en interne* ». Les différents fournisseurs et prestataires du Village gastronomique ont un arrière-goût amer. Avec, tous, le même sentiment de « *gâchis* » après avoir été portés par un projet « *plutôt prometteur* ». Sur le papier. Car sur place, les partenaires et acteurs locaux auraient été « *mis à distance* » des marchés offerts par le Village gastronomique. « *Dès le départ, les gérants ont imposé leurs fournisseurs. Les professionnels locaux ont été balayés : on a donc dû passer par la fenêtre puisqu'on ne voulait pas qu'on passe par la porte* », regrette un interlocuteur, grossiste, qui souhaiter rester anonyme. ▶▶▶

►►► « Parce que nous, on y croyait quand même : au final malgré les promesses on a eu un courant d'affaire très mince et, très vite, des créances », regrette notre source. « Il y a eu des graves erreurs de choix de la part des investisseurs, puisqu'ils ne se sont pas adressés aux acteurs locaux : les artisans tête d'affiches régionaux n'ont jamais été contactés. Le modèle a été pensé pour les Parisiens et les touristes », regrette également cette ancienne partenaire professionnelle de la Cité. Notons que le site conserve toutefois un noyau actif d'offres commerciales portés par des enseignes comme le Bamagoshi ou la boulangerie du Moulin, mais l'écosystème est plus que fragilisé, avec un modèle économique qui peine à se stabiliser.

REDEVENIR POPULAIRE

Pierre Guez en convient : « Le positionnement de départ n'était pas bon, il y a eu une erreur de casting », reconnaît l'ancien DG de Dijon Céréales puis patron de Vitagora, choisi par le président de VG MDS William Krief, entité administratrice du Village gastronomique (voir page 5), pour relancer ce dernier. À 77 ans, « Pierrot », comme l'appellent ses amis hôteliers-restaurateurs, fourmille d'idées pour relancer la machine et déroule ses solutions en s'appuyant sur le succès de la Cuisine expérientielle, « qui cartonne depuis qu'elle est devenue un bouillon » ; Meurette & Persillé ? « On optimisera, assure-t-il. Il y a des cuisines magnifiques juste en face (à la Cuisine expérientielle, Ndlr), on s'en servira ». La Planche, « en fermeture technique » lorsque nous y sommes passés lundi 13 avril, « va rouvrir ». Au-delà, Pierre Guez souhaite reconnecter le Village gastronomique, et, par extension, la CIGV, à Dijon. « On n'a pas travaillé le lien avec les clubs sportifs : le DFCO, la JDA, le handball féminin..., ni avec les étudiants. Il y a un relationnel à recréer ici. Il faut faire de grandes fêtes, que les Dijonnais s'accaparent la Cité ! ». Il regrette aussi un manque de coordination, jusque-là, avec Dijon Bourgogne tourisme et congrès : « Il faut faire venir les tour operator, associer Beaune ! » Sur ce point, le conseil municipal lui donne raison. Les élus ont voté, le 13 avril, une offre de vente d'une gamme de prestations à destination des groupes, donnant accès aux espaces culturels et à un déjeuner à la Cuisine expérientielle. De la formule découverte (18 € dont 4 € pour la ville) à la formule bourguignonne au tarif de 49 € par personne, (dont part de la ville de Dijon : 6 €).

REGARDER LA RÉALITÉ EN FACE

Les idées ne manquent pas. Mais cela permettra-t-il de trouver le mojo pour faire décoller le modèle économique ? Pierre Guez plaide pour donner du temps au temps et demande « deux ans pour transformer la Cité et la rendre populaire ». Les rues du Village gastronomique devraient être baptisées, peut-être de grands noms de gourmets et sans préjuger de l'appel du groupe Épicure après la décision du tribunal de commerce, il imagine que le restaurant gastronomique pourrait

être un point de chute idéal pour incarner une cuisine « véritablement internationale, avec trois ou quatre chefs de Dijon », tandis que « le monde viticole doit s'intéresser à l'offre de la Cité, pas seulement pour vendre de Grands crus ! ». Il semble surtout urgent que se dessine enfin une ligne claire et lisible pour cette Cité, réunissant tous les acteurs, publics et privés. À ce titre, il convient de se remettre en mémoire la chambre régionale des comptes* qui tout en saluant l'aménagement de la friche de l'ancien hôpital général avertissait : « la commune ne pourra faire l'économie d'une réflexion stratégique, en lien avec les partenaires économiques présents sur le site, sur les conditions nécessaires à réunir pour permettre un

rayonnement de la Cité conforme aux ambitions de départ », c'est-à-dire un million de visiteurs par an. Avec une moyenne de 850.000, le compte n'y est pas. Et ce n'est pas « abîmer l'image de Dijon » que de regarder la réalité en face : c'est même la seule façon de qualifier la pertinence de la CIGV. Et de trouver de meilleurs vents pour cet outil qui, désormais, fait partie du patrimoine dijonnais.

Emmanuelle de Jesus,
avec la rédaction

* Dans son « Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Dijon (organique et patrimoine) », daté du 27 juin 2025.

La CIGV, rescapée d'un réseau oublié

◆ Pour mémoire, le réseau des Cités de la gastronomie, lancé sous le mandat de François Hollande, devait incarner une vitrine du repas gastronomique français, inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco. Quatre sites ont été retenus - Dijon, Lyon, Rungis et Tours - avec une ambition commune : mêler culture, tourisme, formation et valorisation des terroirs. Or, si le soupoudrage peut avoir du sens en cuisine, c'est moins le cas lorsqu'on souhaite véritablement promouvoir un lieu emblématique. Sur le papier, le réseau reposait sur un équilibre entre financement public, exploitation privée et fréquentation soutenue. Dans les faits, cet équilibre n'a jamais été trouvé. Chaque cité a développé son propre modèle, sans réelle coordination nationale, diluant l'idée même « de réseau de Cités ». À Lyon, la Cité de la gastronomie a rouvert en 2022 après une première fermeture, mais sans réussir à relancer la fréquentation, avec à peine 60.000 visiteurs en un an. Depuis 2025, elle n'est plus ouverte au grand public et fonctionne essentiellement comme un lieu d'événements privés, actant l'échec de sa relance.

Le cas de Tours est plus discret, mais tout aussi révélateur. Faute d'un modèle grand public, la cité s'est repliée sur une logique académique et institutionnelle, avec un impact économique limité et peu de retombées mesurables en fréquentation ou en chiffre d'affaires. Enfin, Rungis incarne l'échec le plus manifeste. Longtemps annoncé comme un pôle majeur adossé au marché international, le projet a accumulé retards et révisions, sans jamais trouver son modèle économique ni son public.

À Dijon, la Cité internationale de la gastronomie et du vin est la seule à afficher une forme de traction. À l'aube de son quatrième anniversaire, elle attire plus de 800.000 visiteurs par an, avec un pic à 840.000 la première année. Mais le million de visiteurs par an n'est pas encore là... Au fond, ces cités ne souffrent-elles pas d'un péché originel, celui d'une conception descendante, pensée comme un outil politique d'aménagement du territoire plus que comme une réponse à une demande réelle ?

Ferrandi à Dijon : oui... mais à l'École des métiers



■ Officiellement, l'École Ferrandi Paris n'est pas fermée au sein de la CIGV. La structure, portée par la CCI Paris Île-de-France, assurant être, depuis bientôt un an, en « repositionnement ». Pourtant, sur le site web officiel de la Cité, le lien portant sur l'onglet dédié à la présentation de l'école amène sur une erreur « 404 ». L'enseigne a tout simplement disparu de l'offre sur site. Les cinq salariés du campus dijonnais ont été licenciés pour motif économique fin juillet 2025, confirmant l'interruption nette des activités sur place. Les stocks restants ont été offerts à la Banque alimentaire. Le plateau technique de 850m² est aujourd'hui débranché. Selon plusieurs sources concordantes, certaines formations notamment en pâtisserie montraient pourtant une dynamique encourageante. Mais, n'ayant pas atteint les objectifs fixés, l'antenne bourguignonne n'a pas été considérée comme stratégique par la direction parisienne.

« Ferrandi Paris a revu son portefeuille de formation sur l'ensemble de ses campus dont celui de Dijon. Ferrandi Paris est un établissement d'enseignement supérieur privé à but non lucratif de la CCI Paris Île-de-France, qui se doit d'être

à l'équilibre et d'afficher une bonne gestion », entame un porte-parole de la CCI Paris, rappelant que « l'École n'est pas concernée par les enjeux de passage de clientèle au sein de la Cité puisqu'elle propose des formations professionnelles. » Notre interlocuteur rappelle qu'un programme d'excellence gastronomique avec l'École des métiers Dijon métropole a été lancé en mars « destiné à hisser les talents dijonnais au meilleur niveau national »*.

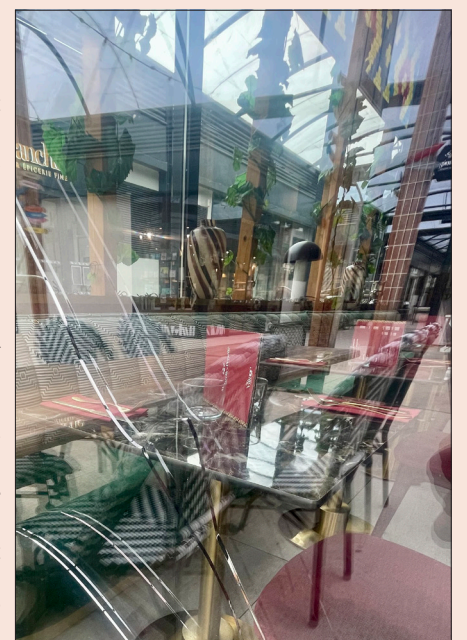
À noter toutefois, que ce programme ne se tient pas sur le parvis de l'Unesco, qui reste déserté, mais au sein de EDM, à Longvic. Présent lors de la signature de la convention liant les deux établissements Thomas Allanic, directeur général de Ferrandi Paris reste évasif : « le nom [Ferrandi] est toujours sur la façade. Des choses se préparent, cela prend un peu plus de temps que prévu. Les deux chambres de commerce (CCI Métropole de Bourgogne et CCI Paris Île-de-France) sont en train de discuter sur un dispositif. La présence de Ferrandi Paris dans la région prend une nouvelle forme. »

* journal-du-palais.fr/au-sommaire/entreprises/l-ecole-des-metiers-formalise-un-partenariat-avec-ferrandi-paris

Que se passe-t-il sur les vitrines du Village ?

■ En façade, tout paraît impeccable. Les allées du Village gastronomique sont propres, soignées et lumineuses. De grandes illustrations sérigraphiées habillent certaines vitrines des commerces. Mais en s'approchant de ces vitrophanies, la réalité se fissure - au sens propre. Des photographies prises sur place ce 23 mars 2026 puis le 13 avril sont sans équivoque : derrière plusieurs de ces stickers géants décorant les devantures, les vitrages sont fissurés. Des craquelures en étoile, des impacts visibles, et des lézardes courant sur plusieurs dizaines de centimètres : ils partent souvent des bords inférieurs des huisseries et remontent le long des façades vitrées. Le problème se voit très clairement à l'entrée du restaurant Meurette & Persillé, où rien ne vient recouvrir les dégâts, mais aussi à La Gloriette où ils sont très visibles derrière les vitrophanies. Le sol n'est pas épargné. La dalle à l'extérieur présente, elle aussi, des craquelures longitudinales assez importantes. Le site souffre-t-il de problèmes de structure, quatre ans après son ouverture ? Contacté, un expert du BTP régional avance plusieurs pistes pour expliquer ces aléas. Il rappelle d'abord que la nature du sol peut être déterminante : or le site repose sur d'anciens tracés hydrauliques déviés, avec une possible présence d'argiles sensibles aux variations d'humidité. Pour mémoire en effet, la CIGV est bâtie sur l'assise de l'ancien hôpital général de Dijon, dont la fondation remonte à 1204. De 1204 à 2015, cet hôpital a occupé ce terrain de 6,5 hectares, bordant la rivière de l'Ouche, déviée de son cours dans les années 1960. Ces sols peuvent donc provoquer des phénomènes de « retrait-gonflement, générant des fissures en surface ». Celles-ci restent généralement esthétiques et n'affectent pas la stabilité globale de l'ouvrage. « Il peut donc tout simplement s'agir d'une absence de joint de dilatation, ce qui n'est pas grave du tout », analyse-t-il.

Sur les vitrines son analyse est plus nuancée. Les grandes baies vitrées sont par nature fragiles et peuvent subir des contraintes multiples : mouvements du sol, charges mal réparties venant de la structure, ou encore phénomènes thermiques. « Une forte exposition au soleil peut créer un effet de serre entre la vitre et des éléments proches, entraînant des tensions suffisantes pour fissurer le verre. » L'expert insiste toutefois sur la prudence d'interprétation. La présence de fissures ou de vitres endommagées ne signifie pas automatiquement un risque majeur pour la sécurité. « Des ajustements sont fréquents sur des constructions récentes ou complexes, notamment sur des sites réhabilités ». En revanche, ces désordres doivent être analysés précisément via des expertises techniques, afin d'en identifier l'origine et d'apporter les corrections nécessaires. Pierre Guez, conscient de ces dégâts « dans cette partie de la Cité où il y a des fissures de terrain », assure d'ailleurs sans plus de précisions qu'ils vont être réglés.



La vitrine du restaurant Meurette & Persillé, le 13 avril 2026. Crédit : JDP.

Une Cité difficilement lisible par le grand public

■ Un pôle culturel (public) avec expositions et animations, un cinéma (privé, groupe Pathé), des enseignes gastronomiques gérées par un groupe (Épicure, désormais en liquidation et qui a fait appel), un bar en nom propre et un « Village gastronomique », à l'origine ensemble de boutiques de produits de bouche, désormais plutôt tournés vers la restauration, une « Cuisine expérientielle », une boutique culturelle dont le chiffre d'affaires réjouit la mairie... Se pencher sur les différents acteurs de la CIGV donne légèrement le tournis, même si ce type de montage était prévu dès le départ puisque l'investissement est à 90% privé. Mais pour le visiteur qui l'ignore (et ne s'en soucie guère), les enseignes fermées deviennent par synecdoque le premier signal que c'est la Cité, dans son ensemble, qui va mal.

Deuxième signal de vigilance : le changement répété de directeur pour piloter le Village gastronomique. Depuis 2022, quatre hommes ont incarné cette entité majeure de la Cité de 5.000 m² avec ses boutiques et ses restaurants, dont le positionnement original, jugé trop élitiste et onéreux, perdue dans l'imaginaire dijonnais alors qu'un effort certain a été fait sur les produits et l'offre - à l'image de la Cuisine expérientielle devenue un bouillon. Mi-mars, la société Village gastronomique exploitation postait une offre d'emploi de « responsable opérationnel » chargé de diriger le site et « d'encadrer une quarantaine de salariés ». Une mission stratégique censée « piloter la performance économique » et « déployer la stratégie » du lieu. C'est finalement Pierre Guez (ex-directeur général de Dijon Céréales, ex-patron de Vitagora) qui a été recruté : un signal de réancrage pour une Cité jugée trop parisienne et éloignée des producteurs locaux.

Troisième signal, plus discret, les données financières qui entourent le Village gastronomique. Les documents publiés sur les sites officiels dessinent néanmoins une trajectoire pour qui prend le temps de les lire : il convient de remonter le temps pour comprendre.

◆ **Janvier 2022**, est créée la SAS Village gastronomique exploitation (nom commercial : Village gastronomique) présidé par William Krief, associé unique, au capital de 100.000 € (10.000 actions à 10 €) capital apporté par K Real Estate Investments (K-Rei), également présidé par William Krief, avec pour objet notamment « l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, le commerce en gros ou au détail de tous produits et notamment tous produits de bouche. La vente à emporter et la consommation sur place desdits produits, l'organisation de réceptions et d'événements... »

◆ **30 juin 2024** : une assemblée générale extraordinaire constate un résultat d'exercice à - 1,454 M€ et une diminution des capitaux propres de la société dans les comptes clos au 31/12/2023. Décision est prise par l'associé unique d'une augmentation de capital de 100.000 € à 1,6 M€. La valeur des actions passe de 10 € à 160 €.

◆ **30 juin 2025** : une AGE constate un résultat d'exercice s'établissant à - 475.892 € et sur la base d'une diminution des capitaux propres de la société dans les comptes clos au 31/12/2024, décide d'une nouvelle augmentation de capital de 1,6 M€ à 3 M€, par l'associé unique. La valeur des actions grimpe à 300 € l'une. Ces apports traduisent un soutien actionnarial fort, mais au niveau comptable, c'est aussi le moyen d'éviter que les capitaux propres



Allées du Village gastronomique, le 7 avril 2026. Crédit : JDP.

ne deviennent inférieurs à la moitié du capital social - ce qui obligerait à se prononcer sur la poursuite de l'activité (avec le délai de deux ans pour reconstituer les capitaux propres) assorti de l'obligation d'une publicité légale.

◆ **Le 22 septembre 2025**, changement de présidence : c'est la Sasu VG Management distribution services, société de « conseil et assistance des entreprises en matière de gestion, d'administration, de management et de services » représentée par K-Rei qui pilote désormais le Village gastronomique. Dans les faits, si la nouvelle entité se substitue juridiquement au dirigeant historique, la gouvernance reste toujours dans les mains du président de K-Rei. Alors, que signifie ce repositionnement ? Nous avons tenté d'avoir des éclaircissements de la part de William Krief, que nous avons, par écrit, interrogé sur plusieurs points précis : le choix de Pierre Guez, les deux recapitalisations, le changement de présidence. Celui-ci a pris connaissance de notre demande mais à l'heure où nous bouclons ce dossier, n'y a pas apporté de réponses.

E. de J.

**Anais a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explodent
pour 2,50€ / mois***



Grâce au don mensuel
on a tous le pouvoir de changer
le monde, même à distance !
hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010

Hi
handicap
international

*Après réduction fiscale.

ENTREPRISES

EDF fête ses 80 ans et en BFC ça veut dire beaucoup !

Côte-d'Or. Jeudi 9 avril à Dijon, Carmen Munoz-Dormoy, directrice régionale d'EDF en Bourgogne Franche-Comté, a retracé les huit décennies d'évolution de l'énergéticien national, insistant sur le rôle déterminant joué par la BFC, terre de souveraineté énergétique et industrielle.



EDF est née le 8 avril 1946 sous l'impulsion de Marcel Paul, ministre du gouvernement de Charles de Gaulle. À cette époque, le territoire n'était pas entièrement électrifié et de nombreuses petites compagnies coexistaient. La décision fut prise de créer une compagnie nationale d'électricité pour accompagner la reconstruction de la France, apporter le confort dans tous les foyers et soutenir le développement économique. « Et dès le départ, souligne Carmen Munoz-Dormoy, directrice régionale d'EDF, il y avait cette volonté de ne plus dépendre d'autres pays pour nos ressources énergétiques ». Cette ambition de souveraineté passe d'abord par un investissement massif dans l'hydroélectricité. « Un moment fort pour la région Bourgogne Franche-Comté fut la construction du barrage de Vouglans dans le Jura en 1968, qui constitue encore aujourd'hui la troisième plus grande retenue de France », affirme Carmen Munoz-Dormoy tout en insistant sur le fait que la Bourgogne Franche-Comté est une région clef dans le développement d'EDF. « Il y a plein d'éléments majeurs concernant l'électricité en France qui se sont passés et chez nous ». En 1958, la France montre les premiers signes d'un intérêt pour la technologie nucléaire. Mais c'est bien le premier choc pétrolier de 1973 (lié à la guerre du Kippour) qui a servi de déclencheur à une véritable nuclé-

risation du parc électrique français. Face à l'explosion des prix du pétrole, la France lance le plan Messmer pour construire son parc nucléaire et sortir de la dépendance aux énergies fossiles pour sa production d'électricité. Là encore, la région BFC a joué un rôle phare : « Le site de Framatome au Creusot a été précurseur. Il a permis à la région d'être au cœur de cette nouvelle technologie dès 1958, participant aux premiers développements techniques, avant que la France ne choisisse massivement cette voie pour sa production d'électricité. Le site de Saint-Marcel est arrivé dans un second temps pour soutenir le déploiement du parc nucléaire français. Une étape symbolique majeure a été la fabrication du premier générateur de vapeur en 1975. Ensemble, ces deux sites ont contribué à l'émergence de l'industrie nucléaire française », développe la directrice régionale.

UNE NÉCESSAIRE ÉLECTRIFICATION DES USAGES

Aujourd'hui, le groupe EDF produit une électricité souveraine et très bas carbone, seulement 24 g de CO₂ par TWh. La France est également un exportateur massif d'électricité bas carbone vers ses voisins européens (92 TWh en 2025 sur une production totale de 544 TWh. Après avoir sécurisé la production d'électricité via un mix nucléaire, hydraulique et renouvelables, EDF entame, à l'occasion de ses 80 ans, une seconde phase de



Carmen Munoz-Dormoy, directrice régionale EDF BFC et Alain Daubas, correspondant régional pour la Fondation groupe EDF. Crédit : JDP.

sa politique de souveraineté. L'enjeu n'est plus seulement de produire une électricité propre, mais de s'en servir pour remplacer le gaz et le pétrole (qui représentent encore 75 % de l'énergie finale consommée) dans les secteurs de la mobilité, de l'industrie et du bâtiment. « Ces énergies fossiles sont massivement importées depuis des géographies qui sont pas nécessairement les géographies les plus favorables à la France et qui sont actuellement soumises à des chocs géopolitiques... Il faut

bien prendre conscience que l'arme de la géopolitique moderne, c'est l'énergie. Et c'est pourquoi, il est vital de se débarrasser du gaz et du pétrole là où on l'utilise encore », argue Carmen Munoz-Dormoy. Cette ambition se traduit par un plan national de 240 M€ visant à accélérer l'électrification en France, par des aides financières pour les pompes à chaleur, le transport électrique et la réindustrialisation (voir ci-dessous). « Ces grandes orientations de la politique énergétique

française ont été dévoilées sur notre territoire, rappelle la directrice régionale. D'abord le 10 février 2022, avec le discours du Président de la République, Emmanuel Macron à Belfort, sur la relance du nucléaire. Puis, par l'annonce, le 12 février dernier, des grandes lignes de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) par le Premier ministre Sébastien Lecornu, alors en visite au barrage de Vouglans ».

Frédéric Chevalier

Fondation groupe EDF : 250.000 € pour un nouvel appel à projet en BFC

Pour les 80 ans d'EDF, la Fondation groupe EDF lance son appel à projets 2026-2028 en Bourgogne Franche-Comté avec une dotation de 250.000 €. Ce dispositif, territorialisé depuis 2020, permet d'agir au plus près des besoins locaux. Alain Daubas, correspondant régional pour la Fondation, explique que cette année une « coloration locale » a été intégrée suite aux retours des acteurs de terrain. « La Fondation s'est ainsi appuyée sur un diagnostic territorial partagé, élaboré conjointement par ses représentants régionaux en BFC et des acteurs de la société civile, que nous avons souhaité associer à l'appel à projets ». Les priorités retenues pour la BFC sont : la valorisation des métiers manuels de l'industrie dans le bassin d'emploi régional (soudeurs, chaudronniers, électriciens, mécaniciens...), en portant une attention particulière à la mixité

sociale et de genre des apprenants ; la lutte contre l'isolement et l'exclusion ciblant particulièrement les jeunes en milieu rural ; l'accompagnement des jeunes face aux transitions (mutations industrielles, agricoles ou énergétiques) et l'encouragement à l'acquisition des repères citoyens, à travers des démarches éducatives innovantes, ancrées localement et construites en partenariat avec les acteurs associatifs et publics des territoires. « L'objectif est d'aller vraiment sur les besoins des territoires et de toucher notamment les publics en situation d'échec dans leur parcours de vie », précise Alain Daubas. Le dispositif s'adresse aux associations d'intérêt général et aux organismes à but non lucratif, de BFC, éligibles au mécénat. Ceux-ci ont jusqu'au 30 juin pour déposer leurs dossiers sur la plateforme Optimy accessible sur : fondation.edf.com

240 M€ pour accélérer l'électrification

Pour marquer ses 80 ans, EDF déploie un fonds de 240 M€ (articulé autour de trois piliers de 80 M€) pour accompagner concrètement les consommateurs et les industriels dans la transition énergétique et pour soutenir l'installation de nouveaux d'industriels consommateurs d'électricité en France.

80 M€ POUR LES MÉNAGES MODESTES

Une prime de 1.000 €, cumulable avec les aides existantes comme MaPrimeRénov', sera versée à 80.000 ménages aux revenus modestes pour l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement d'une chaudière gaz ou fioul.

80 M€ POUR LE TRANSPORT LOURD

Via le fonds d'aides, 30 M€ d'aides à l'achat seront versées aux transporteurs réalisant la conversion de poids lourds diesel en poids lourds électriques (dans un maximum de deux véhi-

cules par TPE/PME). Le montant de l'aide sera de 15.000€ en moyenne par camion. En complément du fonds d'aides, 50 M€ seront consacrés à l'installation de 180 bornes de recharge pour les poids lourds en itinérance répartis sur le territoire métropolitain d'ici trois ans. Ces stations, ouvertes à tous, permettront aux conducteurs de recharger leurs véhicules partout sur leurs trajets.

80 M€ POUR LA RÉINDUSTRIALISATION

80 M€ seront consacrés à l'accompagnement des projets d'installation de nouveaux consommateurs d'électricité sur le sol français. EDF proposera des terrains clés en main disposant d'une connexion au réseau électrique, permettant ainsi de réduire les délais d'implantation industrielle. Sur ce volet, en région, l'axe Chalon-sur-Saône et Belfort où se trouve des pôles d'excellence industrielle majeurs est notamment ciblé.

Côte-d'Or. Le 25^e Café Joyeux de France a ouvert ses portes mercredi 8 avril à Dijon. Bien plus qu'un simple établissement de restauration, ce lieu mise sur l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap mental et cognitif pour transformer le regard des clients.

Café Joyeux jette l'ancre au centre Dauphine

Dijon Après cinq années de mobilisation locale, le Café Joyeux de Dijon accueille enfin ses premiers clients au centre commercial Dauphine, rue Bossuet. Ce projet, d'un montant d'investissement de 800.000 €, porté par des bénévoles et soutenu par plus de 300 mécènes dijonnais (*), marque une étape clé pour l'enseigne : il s'agit du 33^e établissement dans le monde et du 25^e dans l'Hexagone. La franchise emploie plus de 400 personnes, dont 225 en situation de handicap, en France, au Portugal, en Belgique et à New York.

La particularité de Café Joyeux réside dans son personnel. À Dijon, cinq « équipiers » en situation de handicap mental ou cognitif travaillent en CDI aux côtés de quatre « skippers », des professionnels de la restauration chargés de leur encadrement. La « barre » a été confiée à Aurélie Gasparin, passée par le Richebourg à Vosne-Romanée et l'Hôtel Darcy à Dijon.

Le choix du vocabulaire, autour de la voile et du bateau, n'est pas anodin, puisque le premier café Joyeux est né à Rennes, fondé par Yann Bucaille-Lanrezac, ancien dirigeant du groupe familial Emeraude, spécialiste des polymères reconverti dans le photovoltaïque. Avec la maladie de sa femme, l'homme décide de ralen-

tir et investit dans des hôtels haut de gamme, notamment à Dinard. Fou de bateau, il fonde l'association Emeraude Voile Solidaire et fait construire un catamaran, afin d'emmener en mer des personnes défavorisées : sans-abri, personnes en situation de handicap... L'idée des Cafés Joyeux prend sa source au cours de l'une de ces opérations « Marins d'un jour ». Sur le bateau, Théo, un jeune autiste, interpelle Yann Bucaille-Lanzerac et lui demande un emploi. Lorsque ce dernier répond qu'il n'en a pas, Théo se met en colère. L'homme d'affaires est bouleversé et décide qu'il est de son devoir d'en faire plus. Il se renseigne alors sur les chiffres du handicap mental et cognitif en France. Il constate que cela représente 700.000 personnes touchées par l'autisme et 65.000 par la trisomie 21 et que ces populations sont deux à trois fois plus touchées par le chômage...

MODÈLE ÉCONOMIQUE UNIQUE ET AMBIANCE AUTHENTIQUE

Parrainé par Briac le Lous, président des laboratoires Urgo Healthcare, le nouveau café-restaurant dijonnais incarne une dynamique territoriale au service de l'emploi inclusif. « Le Café Joyeux est situé juste au-dessus de notre siège social. Nos collaborateurs et les équipiers se rencontreront au quotidien. Ainsi, avec Café Joyeux, Urgo partage bien plus qu'un café ! ». « Quelle fierté d'ouvrir un Café Joyeux



à Dijon !, appuie Claire Faure-Miller, directrice générale France de Café Joyeux. Grâce à l'engagement remarquable des acteurs locaux, une équipe d'équipiers va pouvoir se former (en situation de travail, via le Centre de formation des apprentis joyeux, qui délivre un diplôme d'État d'agent de restauration. Ndlr), travailler et révéler ses talents au cœur de la cité dijonnaise ». L'emplacement, en plein centre-ville, est un choix stratégique et militant. « On a vraiment à cœur d'être au cœur des villes, pas en périphérie, parce que le handicap doit être visible, faire partie du quotidien, ne pas à être

mis de côté », souligne l'équipe de direction. Une visibilité qui porte ses fruits : selon une étude du Laboratoire E&MISE de l'ESSEC, 81 % des clients déclarent avoir changé leur perception du handicap après leur passage. Pour les équipiers, les bénéfices sont tout aussi tangibles : gain d'autonomie, confiance en soi renforcée, développement des interactions sociales. « L'accès au travail est essentiel pour faire évoluer durablement les regards. Parce que c'est en créant des opportunités réelles d'emploi que nous construirons une société plus inclusive », s'enthousiasme Anissa Djaadi-Mezhoud, déléguée générale

du Fonds Groupe Seb.

Au-delà du modèle économique innovant - une SAS détenue par le fonds de dotation Emeraude Solidaire, sans but lucratif - ce qui frappe le visiteur, c'est l'ambiance. « Ce qui fait la particularité du Café Joyeux quand on y rentre, c'est l'authenticité parce qu'avec des personnes en situation de handicap on ne triche pas [...] ils sont tout à fait sincères avec vous », explique-t-on chez Café Joyeux. Le café-restaurant est désormais ouvert du lundi au samedi, de 9h à 18h. Les Dijonnais peuvent aussi soutenir « la mission » en achetant le café de spécialité de la marque, dont les bénéfices contribuent à l'équilibre économique de ces lieux d'inclusion, rarement rentable à eux seuls, notamment en raison d'une équipe managériale deux fois plus importante qu'un Starbucks.

Frédéric Chevalier

* parmi ceux-ci : Urgo Healthcare, Fondation MMA Solidarité, Les clubs Rotary de Beaune, Dijon, du Liban et la Fondation Rotary, la Fondation Thot, Sodifalux, Caves Carrières, Fondation Géotec, Fondation Brageac, Crédit Agricole Technologies et Services, La Cuvierie by Comte Liger-Belair, Fonds Groupe SEB, Domaine Chanson, Adhex Technologies, Fondation Agir Crédit Agricole Champagne Bourgogne.

Yonne. En changeant de gouvernance, l'agence de la place Charles-Lepère s'est dotée d'une division dédiée à l'immobilier d'entreprise, pilotée par Philippe Bruchon et Benjamin Favin.

L'Agence Auxerroise recombine son ADN

Auxerre Les nouvelles enseignes ne sont pas encore apposées sur la devanture qu'à l'intérieur les collaborateurs s'affairent déjà. Depuis le 2 avril, et son rachat par le Dijonnais Romain Tayeau, l'Agence Auxerroise a pris une tout autre envergure en intégrant une composante supplémentaire : l'immobilier d'entreprise. Baptisée ADN pour Auxerre Dijon Nevers - l'administrateur côte-d'orien possède en outre une agence dans la préfecture de la Nièvre, Maison Châtelet -, la nouvelle division s'occupe désormais des problématiques liées à l'immobilier professionnel comme la vente et la location de locaux commerciaux, de bureaux, de bâtiments tertiaires et logistiques. « Notre rayon d'action s'étend sur toute la Bourgogne mais notre zone de prédilection se situe sur le

département et, en particulier, l'agglomération auxerroise », précise le directeur d'agence, Philippe Bruchon. « La situation géographique, à proximité de la RN6 et de l'A6, et la présence de zones d'activité comme celles de Monéteau et d'Appoigny font que les secteurs tertiaire et logistique sont plutôt dynamiques. » Ciblés aussi, les commerces et les hôtels-restaurants qui dans un centre-ville en pleine mutation, offrent de belles perspectives de développement. D'autant, qu'en règle générale, le prix du mètre carré reste plutôt favorable.

INDISPENSABLE COMPLÉMENTARITÉ

En s'adjudant les compétences de Benjamin Favin, spécialiste reconnu de l'accompagnement à la cession et l'acquisition d'entreprises, Philippe Bruchon sait pouvoir offrir une proposition différenciante sur le territoire. Titulaire



Depuis le 2 avril 2026, Philippe Bruchon est le nouveau directeur de l'Agence Auxerroise, installée en cœur de ville, qui, désormais, est dotée d'ADN, un département tourné exclusivement vers l'immobilier d'entreprise. Crédit : JDP.

d'un Bachelor responsable des affaires immobilières obtenu à la suite d'une longue carrière d'entrepreneur, ce dernier se montre particulièrement satisfait des premières semaines d'activité. « Avec Benjamin que je connais depuis de nombreuses années, nous formons un duo

extrêmement complémentaire pour affronter des dossiers souvent complexes. » L'Agence Auxerroise « nouvelle formule » compte, par ailleurs, trois autres collaborateurs orientés, eux, vers l'immobilier résidentiel.

Stéphane Bourdier

Yonne

AU PIED DES ROCHERS DU SAUSSOIS, LE CAFÉ DES ROCHES RENAÎT. À Merry-sur-Yonne, plus de 20 ans après sa fermeture, cette adresse emblématique rouvre sous l'impulsion d'un couple originaire de la région parisienne qui a entamé une reconversion professionnelle, révèle Ici Auxerre. L'établissement, longtemps identifié comme une institution pour les habitués et les grimpeurs fréquentant ce haut lieu de l'escalade bourguignonne, avait disparu du paysage économique local. Sa renaissance s'inscrit dans une dynamique plus large de revitalisation rurale. En inscrivant les Rochers du Saussois au titre des espaces naturels sensibles (ENS) et en effectuant un certain nombre d'aménagements pour l'accueil des touristes, le conseil départemental de l'Yonne a accompagné ce mouvement de redynamisation du site. Porté par l'engouement pour les activités de plein air - le site attirant historiquement une clientèle venue notamment d'Île-de-France - le projet imaginé par les repreneurs vise à capter une fréquentation saisonnière mais aussi à fidéliser une clientèle de passage.

en bref

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

www.journal-du-palais.fr

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org- www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais
LE JOURNAL DU PALAIS - BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Yonne. À Gron, les Moulins Dumée investissent 4 M€ pour automatiser leur production et éradiquer la pénibilité grâce à l'IA.

Moulins Dumée : l'IA au service du blé

Anciennement les moulins de Saint-Père, les Moulins Dumée perpétuent un savoir-faire meunier depuis le XIXe siècle. Historiquement implantée à Sens, l'entreprise a transféré son activité sur la zone industrielle de Gron il y a une dizaine d'années. À travers les époques, cette affaire familiale a su embrasser les innovations techniques et technologiques afin d'optimiser sa production tout en améliorant les conditions de travail de ses collaborateurs.

UN PROGRAMME DE 4 M€

Figurant parmi les plus modernes de France, les Moulins Dumée achèveront d'ici la fin de l'année un chantier d'envergure. Depuis deux ans, l'entreprise déploie un système d'automatisation pour la préparation des commandes de farine ensachée, d'un montant de 2 M€. Côté infrastructures, l'espace de préparation a pris place dans l'ancien entrepôt de stockage de 1.000 m². Les stocks



Automatisation des préparations de commandes. Crédit : JDP.

de matières premières et de produits chimiques ont rejoint un nouveau bâtiment de 2.000 m² construit lors de la première phase du chantier, pour 2 M€.

Au total, ce sont 4 M€ qui ont été investis, intégralement portés par l'emprunt bancaire, bien qu'une aide régionale ait été sollicitée.

UN SYSTÈME EN RODAGE

Les Moulins Dumée poursuivent donc leur révolution technologique avec ce système piloté par une IA. Toutefois, le

réglage d'une telle mécanique de précision demande du temps. De l'aveu même du Pdg, « l'outil n'est pas encore à la fois ni sécurisé totalement ni au maximum des performances qu'on attend de lui » tempère Hervé de Romémont. L'installation est toutefois opérationnelle à 90 %. Actuellement en phase de montée en puissance, elle nécessite encore quelques ajustements techniques avant d'exprimer son plein potentiel.

EN FINIR AVEC LA PÉNIBILITÉ

Le segment de la farine ensachée représente aujourd'hui un tiers des volumes de la minoterie, soit 3.000 tonnes mensuelles. Un marché porté par les artisans-boulangers nationaux, mais aussi par l'export (8 %), notamment vers la Guyane et la Chine. Jusqu'ici, les manutentionnaires alimentaient un transtockeur de 1.000 palettes, une tâche éprouvante désor-

mais confiée à la robotique. Pour Hervé de Romémont, l'automatisation du traitement de ces commandes répondait à une urgence sociale : réduire drastiquement la pénibilité.

Le Pdg précise qu'aucune hausse de production n'est visée dans l'immédiat. Outre le confort de travail, ce système permettra d'optimiser une autre priorité stratégique : la traçabilité des produits.

PROJETS INNOVANTS À VENIR

Si les robots déposent les sacs de farine sur le quai, le chargement restera manuel. En revanche, l'entreprise place déjà dans sa ligne de mire un nouveau projet d'exosquelette pour faciliter le travail des chauffeurs-livreurs. Ils portent chaque jour ces sacs de 25 kg, souvent par deux afin de réduire le nombre de remontées d'escaliers comme l'indique Hervé de Romémont, déjà en quête d'un fabricant.

Le site de production franchira bientôt une autre étape technologique avec l'acquisition d'un trieur optique afin de se conformer aux nouvelles normes. Équipé de caméras infrarouges, ce dispositif de pointe analysera chaque grain pour identifier les impuretés, selon leur couleur. Tout élément indésirable, tel que l'ergot de seigle, sera alors expulsé par un jet d'air comprimé, garantissant une pureté irréprochable du blé.

Floriane Boivin



Andi Bako, responsable Supply Chain et Hervé de Romémont, Pdg des Moulins Dumée. Crédit : JDP.

France / Région BFC. La forum de l'Association générale des producteurs de blé, début mars 2026, a révélé une filière mobilisée et porteuse de solutions dans un contexte défavorable.

La filière céréalière nationale mise sur le dialogue et la data

Le président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), Éric Thirouin, a ouvert la séance en rappelant les victoires récentes. L'obtention d'un fonds d'urgence de 40 M€, des ajustements fiscaux obtenus (DEP, prêts de restructuration) offrant aux chefs d'exploitation des outils de gestion de trésorerie plus souples et mieux adaptés à la volatilité économique moderne. Le front uni affiché par l'AGPB et la Fédération

des producteurs d'oléagineux (FOP) lors du dernier Salon de l'Agriculture porte ses fruits. Cette cohésion permet de porter un projet de loi d'urgence agricole ambitieux pour avril, avec plusieurs objectifs : simplification du cadre réglementaire, clarification des mécanismes de compensation liés à la décarbonation, levée des contraintes pesant sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Les discussions avec les agriculteurs et les représentants des OPA présents ont permis d'aborder sans détour la

dégradation de la situation dans les territoires. Les soutiens politiques et financiers actuels sont jugés « largement insuffisants » face à l'augmentation des charges et au ciseau des prix. Les échanges francs et directs ont permis de mesurer la détresse dans les territoires alors que l'urgence de la situation est dénoncée depuis plusieurs mois par l'AGPB.

L'INNOVATION, MOTEUR DU REBOND

La crise actuelle agit comme un accélérateur pour de nouveaux relais

de croissance, s'appuyant, notamment sur la « data intelligence » (l'optimisation des données agricoles promet un pilotage de précision pour sécuriser les marges), mais aussi sur les relais en région. Le forum a ainsi scellé une volonté de partenariat renouvelé avec les collectivités. La région Bourgogne Franche-Comté a ainsi affiché son ambition de retisser des liens forts avec le monde agricole pour accompagner ces transitions.

Source : communiqué AGPB

en bref

Côte-d'Or

RETOUR DE L'ENSEIGNE COURIR À LA TOISON D'OR. La Toison d'Or annonce le retour de l'enseigne Courir au sein du centre commercial djonnais. Le magasin s'installera au rez-de-chaussée, à l'emplacement de la cellule Desigual, et proposera un espace de vente de plus de 200 m².

Territoire de Belfort

LA STARTUP NEEXT À LA CERA WEEK À HOUSTON. Bpifrance, en collaboration avec la Chambre franco-américaine du Texas et TotalEnergies, a accompagné une délégation de 23 dirigeants à la conférence mondiale de l'énergie CeraWeek 2026 à Houston. Parmi elles, l'entreprise Neext, une start-up belfortaine fondée en novembre 2022. Spécialisée dans la conception et l'intégration de systèmes énergétiques, Neext est lauréate 2024 de « France 2030 » grâce à son programme R&D Sparta qui lui permet de bénéficier d'un soutien financier de plus 7,3M€ pour accélérer le développement de ses activités et ainsi poursuivre la recherche autour de la technologie des fluides réactifs pour contribuer à la décarbonation de l'industrie et de la production d'électricité. CeraWeek rassemble plus de 1 620 cadres dirigeants, 445 ministres et hauts fonctionnaires, ainsi que 365 représentants des médias. Au total, plus de 10 000 participants issus de 2 350 entreprises et provenant de 89 pays y prennent part. La thématique retenue pour l'édition 2026 était : « Convergence et concurrence : énergie, technologie et géopolitique », reflet d'une période où les marchés énergétiques, ainsi que les technologies établies et émergentes, s'entrecroisent de manière croissante.

France

UNE AIDE CARBURANT FLASH POUR LES TPE. Dans le cadre de l'annonce par le gouvernement le 3 avril de plusieurs mesures visant à accompagner les TPE dont la structure de charges est significativement affectée par la hausse des prix du carburant, Bpifrance annonce le déploiement du « Prêt Flash Carburant » ouvert depuis le 13 avril sur la plateforme dédiée. Ce dispositif vise à apporter un soutien de trésorerie rapide aux TPE (Très Petites Entreprises), de moins de 50 salariés, fragilisées par cette envolée des prix. Les caractéristiques de ce prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine de son dirigeant, distribué sous un canal 100% digital avec une mise à disposition des fonds sous 7 jours, répond aux conditions suivantes : TPE (Très Petites Entreprises) jusqu'à 49 salariés ; Créées il y a plus d'un an et en capacité de fournir une documentation comptable couvrant une période d'activité de 12 mois minimum ; dont les dépenses de carburant représentent au minimum 5 % de leur chiffre d'affaires 2025 ; exerçant leur activité dans les secteurs éligibles (transport, agriculture) ; disposant d'un expert-comptable inscrit à l'Ordre, d'un compte professionnel et acceptant de donner accès en lecture à Bpifrance à leurs derniers mois de relevés de compte bancaire (DSP2) ; disponible dans les départements et régions d'Outre-mer. D'une durée de 36 mois, le prêt n'est assorti d'aucune sûreté personnelle ou réelle.

♦ flash.bpifrance.fr/carburant

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
RESTOSDUCOEUR.ORG



Yonne. Les travaux de reconfiguration de la Maison départementale de retraite de l'Yonne (MDRY) ont commencé, avenue de Lattre-de-Tassigny à Auxerre. Dans deux ans, un pavillon de près de 20.000 m² sortira de terre pour offrir aux résidents des équipements ultramodernes.

La MDRY vers une reconstruction XXL

Il s'agit actuellement de l'un des plus importants chantiers de construction d'Ehpad (Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) de France. La Maison départementale de retraite de l'Yonne (MDRY) s'est engagée dans une transformation d'ampleur avec la reconstruction des résidences du Panier vert et de Champlys à Auxerre. Ce projet immobilier de plus de 19.000 m², attendu à l'horizon 2028, dépasse la simple modernisation bâtementaire puisqu'il ambitionne de refonder en profondeur l'offre médico-sociale gériatrique du département. Face à la vétusté des infrastructures existantes, l'établissement a conduit de longue date une réflexion associant étroitement résidents, familles et professionnels. « *L'enjeu est d'améliorer durablement les conditions de vie et de travail* », explique Bruno de Maglaive, le directeur de la structure.

Le futur Ehpad conservera une capacité de 321 lits, mais adoptera une configuration renouvelée. L'éta-

blissement sera, en effet, structuré en unités de vie d'une vingtaine de résidents, organisées en fonction du degré de dépendance. Ces « villages » intégreront des espaces de convivialité - salons, bibliothèques, terrasses sécurisées - afin de recréer un cadre de vie moins formel. Au-delà de l'hébergement, le projet s'inscrit dans une logique de parcours global. Le futur bâtiment accueillera notamment un « pôle domicile » destiné à accompagner les personnes âgées en amont de leur entrée en établissement. L'implication des usagers constitue aussi un élément marquant de ce projet. Plusieurs résidents ont contribué à la conception des espaces, notamment des chambres individuelles, traduisant une évolution des pratiques vers une plus grande co-construction des services médico-sociaux.

UN BUDGET CONSÉQUENT

Avec un investissement total de 55,5 M€, dont 5 M€ injectés par le conseil départemental de l'Yonne, ce chantier illustre l'effort engagé pour adapter les infrastructures au vieillissement de la population. Un phénomène démographique auquel



D'une dimension hors norme de près de 20.000 m², la future Maison départementale de retraite de l'Yonne (MDRY) pilotera l'ensemble de la politique de services médico-sociaux de la collectivité. Crédit : Tectoniques Architecture.

le territoire bourguignon n'échappe pas. À terme, la MDRY entend se positionner comme un établissement de référence, conjuguant innovation organisationnelle, qualité d'accueil et attractivité pour les

professionnels du secteur. Dans un contexte de tension récurrente sur les ressources humaines et de remise en question du modèle classique du « bien vieillir », l'infrastructure pourrait ainsi préfigurer une nouvelle

génération d'établissements, plus inclusifs, plus personnalisables et résolument centrés sur les attentes des résidents.

Stéphane Bourdier

Yonne. Dans un contexte de tensions budgétaires liées à la hausse des dépenses sociales et aux incertitudes économiques, le Conseil départemental de l'Yonne se veut rassurant.

L'Yonne maintient ses investissements dans un contexte contraint

Sur le plan budgétaire, le président du Département, Grégory Dorte, vante une situation « globalement maîtrisée » mais sous pression croissante : « *Notre budget est stable et bien maîtrisé. Nous continuons à investir dans de gros projets pour les communes, mais les frais de fonctionnement vont augmenter en 2026, surtout à cause des dépenses décidées par l'État* ». Notamment pointé du doigt, l'impact de la revalorisation du RSA : « *La hausse du RSA de 1,7 % c'est plus de 1 M€. Nous ne répercutons pas immédiatement, mais la somme est prévue au cas où l'État la réclamerait* ». Le Département rappelle que les dépenses liées au RSA atteignent environ 60 M€, pour près de 9.000 bénéficiaires, avec une compensation de l'État estimée à 27 M€, soit moins de 50 % des montants engagés. S'y ajoute une hausse de la protection maternelle et infantile (PMI) de +55 % en cinq ans, traduisant l'augmentation des prises en charge et des



Avec 40 M€ à sa charge, la création de la Liaison sud d'Auxerre constitue l'un des principaux investissements du conseil départemental de l'Yonne en 2026. Crédit : Conseil départemental de l'Yonne.

coûts associés : « *Notre modèle social est à bout de souffle. L'effet ciseaux peut revenir d'un seul coup* », évoquant une fragilité accrue en cas de dégradation de la conjoncture.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Sur la trajectoire financière, la vice-présidente aux finances, Marie-Laure Capitain, souligne une dette sous contrôle mais pointe égale-

ment les effets des décisions nationales : « *Les marges sur le fonctionnement se réduisent, surtout quand l'État change les règles sur les charges de personnel sans compenser* ». C'est malgré tout dans ce contexte que la dette départementale poursuit sa baisse, passant de 245 M€ en 2011 à 124 M€ aujourd'hui, soit une diminution d'environ -49 % sur la période, avec une capacité

de désendettement évaluée à six ans et quatre mois, y compris avec les investissements à venir et un recours partiel à l'emprunt, contre un seuil d'alerte fixé à 11 ans. Dans ce contexte, l'Yonne ferait figure de « bon élève » au regard de la situation des départements, régulièrement dénoncée par François Sauvadet, président de l'Assemblée des Départements de France (ADF). Le Département prévoit de poursuivre ses investissements via le pacte de territoire, avec 33 M€ engagés sur environ 700 projets et un nouveau programme de 20 M€ en préparation. Les investissements se poursuivent également sur les collèges, avec une enveloppe de 67,7 M€ sur la période 2026-2030, ainsi que sur la culture (4,2 M€) et le sport (6 M€). Les principaux projets incluent la LISA (40 M€ sur 148 M€), le foyer de l'enfance (10 M€), le collège de Pont-sur-Yonne (14 M€) et les aménagements autour du stade de l'AJA (4 M€).

Antoine Gavory

Yonne

L'YONNE RECHERCHE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE. Placés sous l'autorité du préfet, ces acteurs bénévoles participent à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et disposent, en tant qu'agents assermentés, d'un pouvoir de constat des infractions à la police de la chasse. Au nombre de 14 dans le département, ils jouent également un rôle de conseillers techniques auprès de l'Administration. À ce titre, ils encadrent les battues administratives et contribuent à l'équilibre biologique des territoires, tout en intervenant dans la prévention des dommages causés par le loup aux élevages. Les candidats doivent justifier d'une solide expertise cynégétique, d'une parfaite maîtrise de la réglementation et d'une connaissance approfondie des espèces. La nomination, réservée aux ressortissants français titulaires du permis de chasser depuis au moins cinq ans, impose également des contraintes matérielles, comme l'entretien de chiens dédiés à la chasse. Les candidatures pour l'Yonne sont ouvertes jusqu'au 30 avril, auprès de la Direction départementale des territoires.

LA CAPITALE DES SÉNONS ATTEND SA 97^E FOIRE. Du 29 avril au 3 mai, la traditionnelle foire de Sens va prendre ses quartiers sur les Promenades, autour du centre-ville. Ce sont quelque 350 exposants qui vont attendre plusieurs dizaines de milliers de visiteurs arpétant les allées à la recherche de la bonne affaire, de découverte gustative ou pour un tour de manège. « *Inscrite dans une tradition perpétuée de génération en génération, la Foire de Sens fait vivre l'esprit des grandes foires d'autrefois. Relancée en 1922 par Lucien Cornet, alors maire de Sens, cette manifestation emblématique revendique pleinement son héritage historique et sa filiation avec les célèbres foires de Champagne* », souligne la municipalité.

en bref



DON DE SANG > RESERVES FRAGILES

**JE DONNERAI ~~DEMAIN~~
DÈS MAINTENANT.**



➔ **Trouvez la collecte la plus proche sur l'appli *Don de sang* ou sur dondesang.efs.sante.fr**



dondesang.efs.sante.fr



Téléchargez **Don de sang**,
l'appli qui sauve des vies

Négociations salariales : le bilan à la veille du conflit au Moyen-Orient



KROSHKA NASTYA SUR FREEPIK



Après le choc inflationniste de 2021-2022, les négociations salariales conduites entre mi-2023 et début 2026 ont progressivement permis un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. Depuis mi-2023, les hausses de salaires négociées ont globalement compensé la hausse des prix. Les accords signés entre fin 2025 et début 2026 ont marqué une phase de normalisation de la dynamique salariale, avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient.

La Banque de France a publié un état des lieux des négociations annuelles obligatoires (NAO) de 2026 à partir des informations issues de plus de 150 accords de branche conclus fin 2025-début 2026, couvrant plus de 8,5 millions de salariés (soit environ 60% des salariés couverts par une

convention collective), et d'environ 1 700 accords d'entreprise représentant près de 700 000 salariés du secteur marchand. Ces négociations, menées habituellement entre octobre et mars pour l'essentiel, fixent les minima salariaux au niveau des branches et les hausses de salaire de base au niveau des entreprises.

Si la transmission aux salaires du gain d'inflation apparue fin 2021 s'est opérée avec retard jusqu'en 2023, la période 2023-2025 a permis un rattrapage global du pouvoir d'achat. Entre décembre 2020 et février 2026, les minima de branche ont ainsi progressé en moyenne de près de 16 %, soit davantage que l'indice des prix à la consommation (+15 %), sous l'effet notamment des revalorisations successives du SMIC. Les salaires négociés en entreprise, moins sensibles au SMIC, ont connu un rattrapage plus graduel.

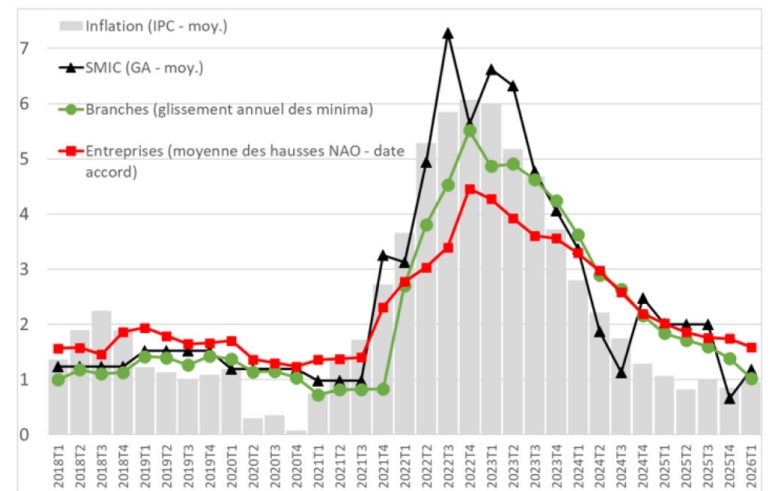
Début 2026, avant le début du conflit entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Iran, la dynamique s'est normalisée. Les minima de branche augmentent en moyenne de 1 % sur un

an, contre 1,8 % un an plus tôt. Ce ralentissement tient à une normalisation de la fréquence des accords et à une inflation faible fin 2025. Un peu plus d'un tiers des branches n'ont ainsi pas revalorisé leurs minima depuis au moins un an. Dans les branches ayant conclu un accord, la hausse moyenne atteint 1,5 %, en lien avec une inflation inférieure à 1 % et une revalorisation modérée du SMIC (+1,2 % en janvier 2026).

LÉGER REPLI

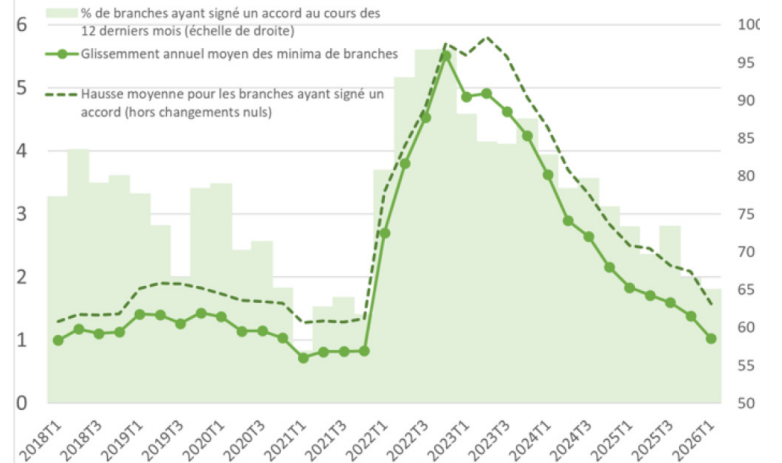
Au niveau des entreprises, les accords signés dans le cadre des NAO pour 2026 prévoient une hausse moyenne des salaires de base de 1,6 %, en léger repli par rapport à 2024 et 2025. La part des augmentations générales retombe à environ 50 % début 2026, inférieure au niveau moyen d'avant 2021, contre près de 80 % en 2022-2023, laissant davantage de place aux augmentations individuelles. Les dispositifs de partage de la valeur restent limités : seuls 12 % des accords, en 2025, mentionnent une prime de partage de la valeur.

Hausses de salaire négociées, évolutions du SMIC, et de l'inflation



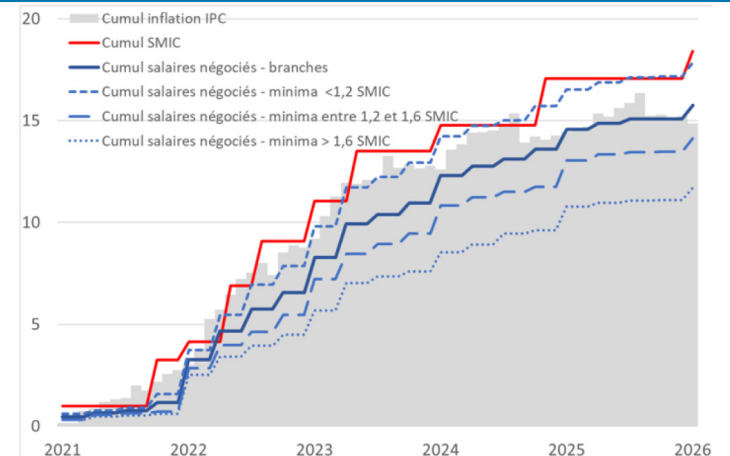
Sources : Légifrance - accords d'entreprises (20 000 accords de salaire entre 2018 et 2026), accords de branches (env. 300 branches couvrant 14,5 millions de salariés) - SMIC et inflation IPC Insee (moyenne du glissement annuel, dernier point : T1 2026 (chiffre provisoire pour mars)).

Évolution des minima négociés dans les accords de branche (2018-2026)



Source : accords de branches (Légifrance) - Note : les barres vertes représentent le % de branches ayant signé un accord sur les 12 derniers mois, la courbe pointillée, les hausses négociées pour les branches ayant signé un accord (hors évolutions nulles), la courbe continue le glissement annuel des minima de branches (y.c. évolutions nulles).

Évolution cumulée des minima de branche et du SMIC comparée à l'inflation cumulée depuis T4 2020 (en %)



65%

La part des branches ayant augmenté leurs minima au cours des 12 derniers mois (équivalent à celui d'avant le pic inflationniste de 2021-2023).

+ 1,2 %

La revalorisation du SMIC en janvier 2026.

0,9 %

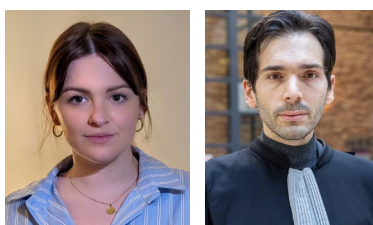
Le taux d'inflation en France en 2025.

AVIS D'EXPERT

Le salarié peut-il tout dire ?

Droit du travail. À l'heure des réseaux sociaux, la parole des salariés ne s'arrête plus aux murs de l'entreprise. Entre droits fondamentaux des salariés et pouvoir disciplinaire de l'employeur, la question de la liberté d'expression devient un enjeu juridique central.

**BARREAU DE
DIJON**
AVOCATS



PAR ME MATHILDE PERCHE
ET ME NICOLAS PANIER, MEMBRES
DE L'ORDRE DES AVOCATS DE DIJON.

La liberté d'expression du salarié repose sur des textes de valeur supérieure : la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et la Convention européenne des droits de l'Homme.

En droit du travail, l'article L.1121-1 du Code du travail garantit le respect des droits et libertés fondamentales du salarié en prohibant toute restriction qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché.

Ainsi, l'exercice par un salarié de sa liberté d'expression ne peut, même en partie, motiver un licenciement sans que celui-ci soit entaché de nullité (Cass. soc. 29 juin 2022, n°20-16.060).

De longue date, la jurisprudence a affirmé un principe clair : sauf abus, le salarié jouit pleinement de sa liberté d'expression (Cass. soc. 28 avril 1988, n°87-41.804, Clavaud ; 14 décembre 1999, n°97-41.995, Monsieur Pierre).

Classiquement, cet abus était défini comme le fait de tenir des propos injurieux, diffamatoires ou excessifs.

En dehors de ces cas, la critique, même vive, et notamment sur les conditions de travail, de la rémunération, de l'organisation de l'entreprise, sur une décision de groupe était admise (Cass. soc. 24 novembre 2021, n°19-20.400 ; 29 juin 2022, n°20-16.060 ; 7 mai 2024 n° 22-18.699).

Cette construction conduisait à une logique binaire : soit l'abus était caractérisé, soit il ne l'était pas.

UN CADRE BOUSCULÉ PAR LES NOUVEAUX USAGES

Cette construction jurisprudentielle, si elle présente l'avantage de la clarté et de la sécurité juridique, révèle toutefois ses limites face aux



évolutions des modes d'expression contemporains où les frontières entre vie privée et vie professionnelle se brouillent.

En effet, l'environnement de travail ayant changé, les échanges professionnels se prolongent désormais sur les messageries, les réseaux sociaux, les boucles internes ou les prises de parole publiques. La question n'est plus seulement de savoir ce qui est dit, mais aussi où, comment, devant qui et avec quelles conséquences concrètes pour l'entreprise.

À l'ère des réseaux sociaux, la Cour de cassation a été contrainte de se prononcer sur le fait, pour un salarié, de tenir des propos injurieux sur un réseau social : elle a alors jugé que la caractérisation de la faute dépendait selon que le groupe était ouvert ou fermé, du nombre de personnes à y avoir accès. En bref, l'enjeu était de déterminer si ces propos prenaient part à une conversation privée ou non (Cass. soc. 12 septembre 2018, 16-11.690)

Dès lors, la logique binaire au travers du critère traditionnel de l'abus, fondé sur la seule teneur des propos, ne suffisait plus toujours à

saisir la complexité des situations.

UN CONTRÔLE FONDÉ SUR L'ÉQUILIBRE DES INTÉRÊTS

Sous l'impulsion du droit européen, la Cour de cassation a récemment opéré un revirement de jurisprudence, redéfinissant alors les limites de la liberté d'expression du salarié (Cass. soc. 14 janvier 2026, n°23-19.947 ; 24-19.583 ; 24-13.778).

Il ne s'agit plus de caractériser un abus : le juge doit opérer un véritable contrôle de proportionnalité en mettant en balance le droit du salarié à sa liberté d'expression et le droit de l'employeur à la protection de ses intérêts légitimes.

Concrètement, le juge devra prendre en compte quatre critères :
- **la teneur des propos** : s'agit-il d'une critique professionnelle et objective, ou d'une attaque personnelle ?

- **le contexte** dans lequel ces propos ont été tenus : le salarié subissait-il une pression particulière, une dégradation de ses conditions de travail portant atteinte à sa santé, ou un défaut d'écoute de la hiérarchie ?

- **La portée et la publicité** : les propos ont-ils été diffusés au sein

de l'entreprise, voire en dehors de celle-ci ?

- **L'impact réel et concret sur l'entreprise** : l'employeur démontre-t-il l'existence d'une désorganisation, d'un risque pour la sécurité, ou d'une atteinte effective à sa réputation / son pouvoir de direction ?

Cette évolution introduit alors une analyse plus nuancée, mais aussi plus incertaine et aléatoire. Là où les repères étaient auparavant plus nets, ils deviennent plus souples.

Pour les salariés, on peut ainsi craindre que cela expose la prise de parole d'un salarié à un risque accru de sanction disciplinaire, voire qu'elle conduise à une certaine autocensure.

PESER LES SANCTIONS

Pour les employeurs, elle impose de mesurer avec soin les décisions disciplinaires envisagées.

En effet, la difficulté n'est plus seulement d'identifier une parole fautive, mais d'apprécier si la sanction envisagée est nécessaire et proportionnée. Cette évolution intéresse directement les entreprises, leurs directions RH et leurs conseils : en

cas de mauvais calibrage, la sanction, voire le licenciement, reste exposé à la nullité.

L'équilibre entre protection des droits fondamentaux des salariés et préservation des intérêts de l'employeur dépendra désormais de la manière dont les juges utiliseront, au cas par cas, leur nouvelle liberté d'appréciation dans le cadre du contrôle de proportionnalité.

Ce qu'il faut retenir, la liberté d'expression à l'heure du rééquilibrage

Longtemps, la règle a paru simple : le salarié pouvait critiquer son employeur, dans l'entreprise comme à l'extérieur, sauf abus, c'est-à-dire en cas de propos injurieux, diffamatoires ou excessifs.

Mais ce cadre est mis à l'épreuve par les usages numériques et par la porosité croissante entre sphère professionnelle et espace public.

Sous l'influence du droit européen, la Cour de cassation ne se limite plus à rechercher un abus : elle demande désormais au juge de mettre en balance la liberté d'expression du salarié et les intérêts légitimes de l'employeur.

Le message est clair : on passe d'un réflexe disciplinaire à un contrôle de proportionnalité.

Opinions

Loi simplification : l'UNAPL salue des mesures qui vont dans le bon sens

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL).

L'UNAPL, qui regroupe 69 organisations membres, salue l'adoption de la loi simplification. Ce texte comporte des mesures attendues pour les 1,7 million de TPE libérales, particulièrement impactées par certaines démarches administratives du fait de leur taille (moins de 11 salariés).

La création d'un Conseil de la simplification auprès du Premier ministre, intégrant des représentants d'entreprises de toutes tailles, est une avancée notable pour les entreprises libérales. Ce « test entreprise » va permettre d'évaluer systématiquement l'impact administratif et financier des réformes, en prenant en compte la réalité de l'ensemble du tissu économique, et non plus uniquement celle des grandes entreprises. Cette évolution rejoint les demandes de longue date de l'UNAPL, qui a toujours plaidé pour une adaptation des normes en priorité aux petites structures. Jusqu'à présent, les réformes ont été trop souvent conçues à partir des

contraintes des grandes entreprises, rendant certaines réformes ultra-complexes pour les TPE libérales.

L'UNAPL, en tant que première organisation représentative des professions libérales et leurs entreprises, est prête à participer au Conseil de simplification et demande au gouvernement de l'y intégrer afin de porter les spécificités des TPE libérales.

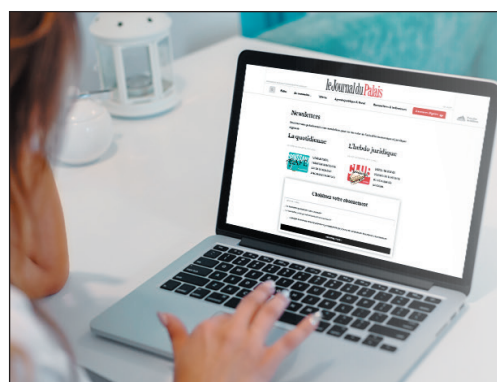
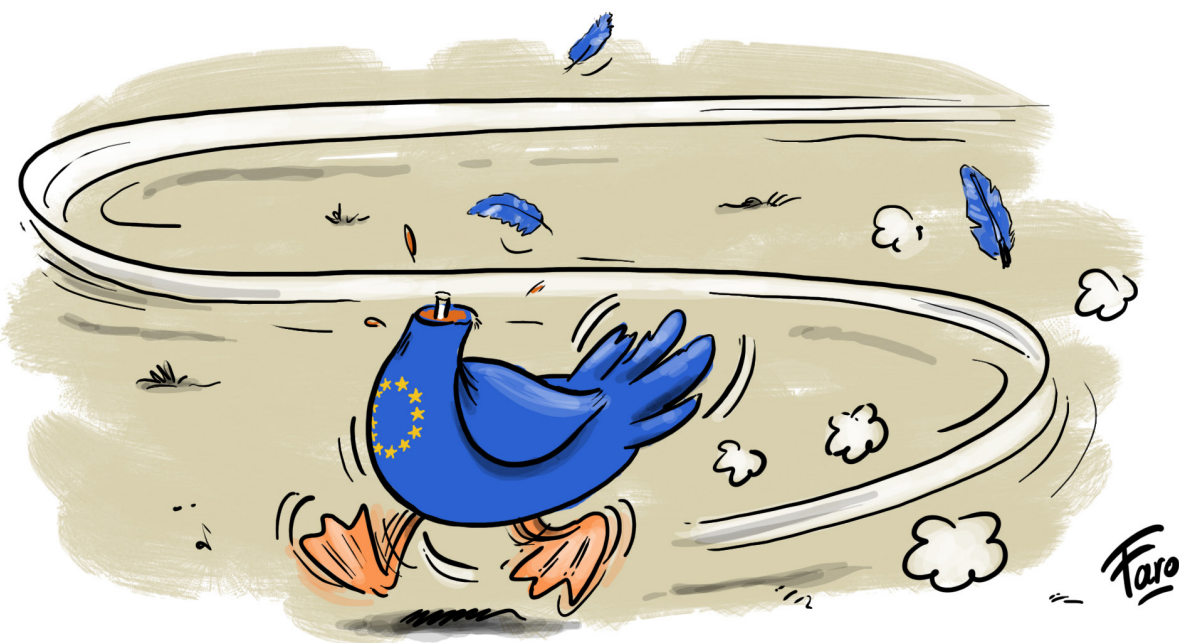
Plus largement, la loi simplification prévoit la suppression de nombreux formulaires Cerfa et de démarches redondantes. Cela va dans le bon sens et va contribuer à alléger la charge administrative pesant sur les professionnels libéraux. Le texte prévoit également un accès simplifié et dématérialisé à la commande publique, ce qui va favoriser le développement de l'activité de certains professionnels libéraux, notamment dans le secteur de la construction.

L'UNAPL regrette toutefois la réintroduction dans le texte d'une disposition fragilisant les

Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER), en laissant aux conseils régionaux la possibilité de les maintenir ou non. L'UNAPL, qui s'est largement mobilisée tout au long de l'examen du texte pour défendre les CESER, sera très vigilante à leur maintien dans toutes les régions, car ils sont des acteurs essentiels de la démocratie sociale de proximité. « Après deux ans d'attente, l'adoption de la loi de simplification était indispensable. Ce texte répond à l'une de nos priorités, qui est de permettre aux TPE libérales, qui représentent un tiers des entreprises, de bénéficier de normes adaptées qui ne freinent pas leurs activités dans un contexte économique déjà fragile. Le "test entreprise" est une réponse à cela et nous souhaitons y participer. Nous veillerons à ce que les spécificités des plus petites structures soient prises en compte dans chaque réforme à venir », a déclaré Denis Raynal, président national de l'UNAPL.

Le regard de Faro

APRÈS LE NUCLÉAIRE, L'EUROPE CHANGE AUSSI D'AVIS SUR L'IMMIGRATION



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Les malheurs de sophisme



Qu'est-ce qui, partant de prémisses vraies, ou considérées comme telles, et obéissant aux règles de la logique, aboutit à une conclusion inadmissible ? En rhétorique, cela s'appelle un sophisme, joli mot dont le dictionnaire de l'Académie

française nous fournit l'étymologie (ça fait toujours son petit effet chez les gens de goût entre deux bouchées de bœuf) : « Emprunté, par l'intermédiaire du latin, du grec *sophisma*, habileté, adresse ; artifice, puis sophisme, lui-même dérivé de *sophizein*, devenir habile, expérimenté et, en mauvaise part, user de moyens frauduleux. » Allez, je suis bonne fille, je vous donne un exemple : « Un chat est un mammifère ; un chien est un mammifère ; donc, un chien est un chat. » Certes, illustré grâce à ces sympathiques boules de poils, le sophisme saute aux yeux. Mais si je vous dis : « La Cité internationale de la gastronomie est à Dijon. Vous critiquez la Cité internationale de la gastronomie. Donc, vous critiquez Dijon », le sophisme est moins bondissant. Et pourtant, c'en est un, et sert désormais de narratif officiel aux élus dijonnais contre qui ose questionner la Cité. Les (chétives) forces d'opposition du conseil municipal en ont fait les frais lundi 13 avril (lire notre article pages 3 à 5), accusées non seulement d'« abîmer Dijon » en osant remettre en question certains choix politiques quant à la CIGV, mais carrément traitées de « vautours » et de « charognards » sous les yeux éberlués et les esgourdes ébaubies des journalistes présents. Perso j'y étais, et à ce moment-là des débats, en un seul mot parce que je suis polie, je m'attendais à ce que les opposants en question se lèvent comme un seul homme, se drapent dans leur dignité et lèvent le camp en réclamant des excuses. Que nenni. Ils ont tous baissé la tête, accablés par le poids du sophisme, tandis que l'un d'eux murmurait, micro coupé : « On peut critiquer la Cité de la gastronomie et aimer Dijon. » Ben oui qu'on peut et même qu'on doit, justement pour permettre à cet équipement qui est là et bien là de cesser d'être un scrupule, du latin *scrupulus* « petit caillou pointu qui agace le pied dans une chaussure », l'étymologie c'est quand même un sacré truc, et de devenir la locomotive des Champs-Élysées de la Bourgogne qui va de Dijon à Santenay en passant par Beaune, dont la Cité des Climats, soit dit au passage, n'affiche pas non plus des résultats aussi flamboyants que prévus. Et puisque cet édito est décidément placé sous les Hospices (ha ha), non les auspices de la genèse du langage, je souhaite rappeler que, petit 1, les « vautours » et les « charognards », par définition, ne s'intéressent qu'aux cadavres et que c'est donc enterrer avant l'heure la Cité que d'y associer ses contempteurs ; et que, petit 2, les « Champs-Élysées » désignaient dans l'Antiquité grecque puis romaine l'endroit des Enfers où séjournaient les âmes bienheureuses après la mort. La Cité étant bâtie sur un ancien hôpital, vous me direz, tout ça se tient. Peut-être qu'il faudrait se balader là-bas avec un bouquet de sauge, histoire de propager quelques fumées exorcistes. Et aussi un dictionnaire, ça peut servir...

Droit de réponse

Suite à la publication dans le Journal du Palais daté du 2 au 8 mars 2026 intitulé « La gestion du Cifa de l'Yonne devant la justice », nous publions à la demande de Didier Chapuis le droit de réponse suivant : « À la suite de l'article intitulé « La gestion du Cifa de l'Yonne devant la justice », publié sur votre site le 5 mars 2026 et dans votre édition du 2 au 8 mars 2026 et notamment du passage selon lequel certains accusent « l'AIF de servir avant tout les intérêts de Didier Chapuis », il convient de préciser que Didier Chapuis ne perçoit aucune indemnité au titre de la présidence de l'Association interconsulaire de formation, ni indemnité de mandat, ni indemnité de représentation et ni d'indemnité de déplacement. »

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Adjudications

SELARL MC TRONCIN

Société d'Avocat
7 boulevard Rembrandt
Immeuble Apogée C
21000 DIJON
Tél. : 06.20.98.09.03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du tribunal judiciaire de DIJON (21000) 13 Boulevard Clémenceau - SALLE A

A/ DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

COMMUNE DE PLUVET (21110)

Une parcelle à l'état de friche cadastrée section B numéro 646 et B numéro 647, Située 17 rue de Charbonnière - 21110 PLUVET

B/ DATE DE LA VENTE ET MISE A PRIX

La vente aura lieu le :

MERCREDI 3 JUIN 2026 À 10 HEURES 30

au Tribunal Judiciaire de DIJON (21000)
13, Boulevard Clémenceau, Salle A

MISE À PRIX : 42.000 €
(quarante-deux mille €uros)

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux

C/ DATE DE LA VISITE : La visite des lieux est fixée au mercredi 20 mai 2026 à 10H00 (rendez-vous sur place)
D/CONDITIONS DE LA VENTE : La vente est faite sur la base d'un cahier des conditions de vente.

Ce cahier peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de DIJON ou au Cabinet de Maître Marie-Christine TRONCIN, Avocat, 7 boulevard Rembrandt - Immeuble Apogée C, 21000 DIJON, Tél. : 06 20 98 09 03

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de DIJON.
L2601875

Maître Florence Bossé

Avocate au barreau de DIJON
45 rue du Faubourg Saint Nicolas
21200 BEAUNE

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MERCREDI 20 MAI 2026 à 10 heures 30

à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de DIJON
en Salle A, 13 boulevard Clémenceau - 21000 DIJON

ENCHERES PAR MINISTERE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

Commune de VITTEAUX (21350), 9 place du Rocher

Une maison individuelle d'habitation cadastrée AC n°205 pour une contenance de 91 centiares, de type 6 comprenant au rez-de chaussée : Séjour, cuisine, WC ; Au 1^{er} étage : Deux chambres, WC, salle de bains ; Au 2^{ème} étage ; Trois chambres, un ancien WC ; Combles au dernier étage ; Cour extérieure à l'avant de la maison.

SUR LA MISE A PRIX DE CINQ MILLE €UROS (5.000 €)

Visite : Jeudi 30 avril 2026 à 11 heures par Maître Sylvain LALEVE de l'Etude ACTALAW, Commissaire de justice à 21500 MONTBARD : 03.80.92.14.32.

Pour tous renseignements s'adresser :

- Uniquement le matin, au Secrétariat Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de DIJON où se trouve déposé le cahier des conditions de la vente qui peut y être consulté après prise de rendez-vous préalable auprès de M^{me} la Greffière (03.80.70.45.00) ;

- A Me Florence Bossé : 09.75.97.99.23 - 06.11.82.82.92.
L2602118

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSIION
ATTRIBUTION D'APPORTS

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

PAGANI / SAS PAGANI

Vente de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 31/03/2026, avec la participation de Maître Thomas BRUCHON, notaire à SEURRE, enregistré au SPFE DIJON, le 07/04/2026, dossier 2026 15469, réf 2104P01 2026 N 978, contenant : **CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Par Monsieur Thierry PAGANI et Madame Lyliane LEONARD, son épouse, demeurant à DIJON, 36 rue Paul Thénard,

Au profit de la SAS PAGANI au capital de 1000 €, siège à LONGVIC (21600), 25A Rue du Professeur Louis Neel, RCS DIJON 100 713 817

D'UN FONDS DE COMMERCE de nettoyage et entretien de locaux, sortie de conteneurs, connu sous le nom commercial ENTREPRISE LEONARD -PAGANI, rattaché à un établissement principal à DIJON, 36 rue Paul Thénard, pour lequel Monsieur PAGANI est identifié au répertoire SIRENE sous le n° 892 429 465

Moyennant le prix de 250 000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 223 500€ et aux éléments corporels pour 26 500 €

Entrée en jouissance : 1^{er} avril 2026

Les oppositions seront reçues chez Maître MUGNERET où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2602160

M. Hubert CHEVALIER / SNC L'ARC EN CIEL

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Caroline COURAILLON-ROUETTE, Notaire à LES RICEYS (Aube), 26 rue Saint Robert, le 9 avril 2026, enregistré au SPFE DE L'AUBE, le 10 avril 2026, Référence 2026N333.

M. Hubert Michel Alibert CHEVALIER, et M^{me} Irène Blanche PAQUOT, son épouse, demeurant ensemble à AMPILLY LE SEC (21400) 15 rue du Presbytère, ont cédé à la SNC L'ARC EN CIEL, dont le siège est à CHATILLON SUR SEINE (21400) 25 rue Maréchal Leclerc, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 100 514 868, un fonds de commerce de tabac, presse, loterie, droguerie, articles de fumeurs, cadeaux, bonbons, boissons à emporter, bazar, tous articles souvenirs et loisirs, bimbeloterie, produits régionaux, PMU, tous produits Française des Jeux, relais colis sis à CHATILLON SUR SEINE (21400) 25 rue du Maréchal Leclerc, pour l'exploitation duquel M. Hubert CHEVALIER est immatriculé au RCS de DIJON, sous le numéro 420 897 324.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 191.370 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 185.820 € et au matériel pour 5.550 €.

Entrée en jouissance au 9 avril 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2602167

GERANCE
FIN DE GERANCE

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SARL TAXIS FERET / SARL TAXI JUU

La location gérance du fonds de commerce de transport public routier de personnes, y compris en régime dérogatoire (avec des véhicules d'une capacité minimale de 4 places, conducteur compris), taxi, VSL sis et exploité au 2 Rue Bonaparte 21320 THOISY LE DESERT, confiée par acte sous seing privé en date du 10/03/2024 par la SARL TAXIS FERET, au capital de 30 000 € dont le siège est à DIJON (21000) 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962 à la SARL TAXI JUU, en cours de liquidation, au capital de 1 500 € dont le siège est à THOISY LE DESERT (21320) 2 rue Bonaparte, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 928 066 851, est résiliée d'un commun accord à compter du 24/12/2025.

L2602182

CONSTITUTION DE SOCIETE

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

L'INSTANT FLORAL BY AC

Par acte SSP du 09/04/2026 il a été constitué la société L'INSTANT FLORAL BY AC, Société à responsabilité limitée, au capital de 1.500 €, siège social : 7 Rue Emile Boymond 21370 PRENOIS.

objet : l'activité de fleuriste ambulancier, comprenant l'achat, la vente au détail ou en gros, en magasin ou tout autre lieu autorisé, de fleurs coupées, plantes, compositions florales, articles et accessoires liés à l'univers floral, objet de décoration, ainsi que tous produits connexes ou complémentaires ; l'organisation et l'animation de cours, ateliers et formations d'art floral, à destination des particuliers ou des professionnels ; les prestations de services dans le domaine événementiel, notamment la décoration florale et végétale pour tous événements culturels, commerciaux ou institutionnels ; lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, de prise de participation ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, accessoires ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée : 99 ans, gérante M^{me} CHAZEIRAT Audrey, demeurant 7 Rue Emile Boymond 21370 PRENOIS, immatriculation au RCS de DIJON. L2602079

SCI 3P IMMOBILIERE

Par ASSP en date à TALANT du 03/04/2026, il a été constitué : Forme : SCI. Dénomination : 3P IMMOBILIERE. Siège : 29, rue Buffon - 21240 TALANT. Objet : acquisition, vente, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non et de terrains ; obtention de crédits, prêts ou facilités de caisse. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Alexandre PIRES demeurant 29, rue Buffon 21240 TALANT. Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital social. Immatriculation : RCS DIJON. L2602008

J&B Patrimoine

Par acte SSP du 01/04/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION SOCIALE : J&B Patrimoine.

SIÈGE SOCIAL : 12 rue Danton - 21210 SAULIEU.

OBJET SOCIAL : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'emprunt de tous fonds nécessaires. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 500 €.

CO-GÉRANTS : Madame Bérangère CHABRIER-RODRIGUEZ née CHABRIER, 12 rue Danton - 21210 SAULIEU et Monsieur José RODRIGUEZ, 12 rue Danton - 21210 SAULIEU.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Les décisions extraordinaires doivent, pour être valables, être adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. L2602074

CHAPAUT

Aux termes d'un acte authentique du 27/03/2026, reçu par Maître Guyliane VOINET, notaire à LONGVIC (21600), 112 Route de Dijon, Résidence Les Camélias, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHAPAUT

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : DAMPIERRE EN MONTAGNE (21350), Le Jean Marie, 12 Impasse Avau

Capital : 240.000 €

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : Monsieur Joël CHARLUT et Madame Chantal PAUT demeurant DAMPIERRE EN MONTAGNE (21350), Le Jean-Marie- 12 Impasse Avau L2602098

Notaire

SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Broesses - 21000 DIJON

DLA
FONTAINE LES DIJON (21121), 5 bis allée du Jura

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, le 10 avril 2026, a été constituée la société par actions simplifiée dénommée «DLA» - Siège social : FONTAINE LES DIJON (21121), 5 bis allée du Jura - Capital social : 100 € - Objet social : En France et à l'étranger, l'activité de holding animatrice : La prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés. L'animation active, la direction, la coordination et le contrôle effectif des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations. La fourniture de prestations de services au profit des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations. La propriété, l'acquisition, l'administration de tout immeuble. La gestion financière du groupe. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON. Toutes cessions et transmissions des actions sont soumises à l'agrément du président y compris au profit du conjoint, ascendants ou descendants. Premier président : M Anisse Léo DE LESTANG LABROUSSE, dmt à DIJON (21), 8 rue Capitaine Jean Brice de Bary,

Pour avis : Me GUILARD. L2602099

Notaires

SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY
Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

DANNILYS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 09/04/2026 par Maître Séverine TARDY, Notaire à CHENOVE (21300) - 3 Bd des Valendons, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DANNILYS

Objet social : La société a pour objet : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : 5 rue Henri Focillon, 21000 DIJON

Capital : 300 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : M^{me} BRIOTTET Laurence 5 rue Henri Focillon 21000 DIJON et M. BRIOTTET Denis 7 Allée des Azalées 21121 FONTAINE LES DIJON et M. HOUZE Sébastien 5 rue Henri Focillon 21000 DIJON

Clause d'agrément : Toutes les mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément y compris celles au profit d'un ascendant ou descendant.

Le notaire

L2602115

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SEVEN BIRDS

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 3 avril 2026.

DÉNOMINATION : SEVEN BIRDS.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 34 boulevard Carnot - 21000 DIJON.

OBJET : L'accomplissement de prestations de services visant à identifier, concevoir et mettre en oeuvre des solutions d'intelligence artificielle adaptées aux processus internes des clients. Le conseil en stratégie, la transformation digitale et la mise en oeuvre de solutions d'intelligence artificielle auprès des entreprises. Pour réaliser cet objet, la société pourra :

Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de bail, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines et tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels. Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays. Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou sociétés avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

GÉRANT : Monsieur Louis CLEON, demeurant 34 boulevard Carnot - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2602108

LE SECHOIR EN LAYER

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte SSP en date du 13/04/2026, à SELONGEY.

DÉNOMINATION : LE SECHOIR EN LAYER.

FORME : SCI.

OBJET : Acquisition, aménagement, mise en valeur, administration, exploitation, location, vente ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les cessions de parts sont libres entre associés. Agrément dans tous les autres cas.

SIÈGE SOCIAL : 47 route d'Is sur Tille - 21260 SELONGEY.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

GÉRANT : M. Jean-Philippe MARQUET, dmt 49 route d'Is sur Tille - 21260 SELONGEY.

Pour avis : Le gérant.

L2602122

CMVIP
Avis de constitution

Par acte SSP du 10 avril 2026, CMVIP, société civile au capital fixe de 4.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 7 rue du Paradis - 21540 CHEVANNAY.

DÉNOMINATION : CMVIP.

OBJET : Acquisition et propriété, d'ensembles immobiliers, de tous immeubles, de lots immobiliers, de droits immobiliers en pleine propriété ou démembrés, de terrains, de bâtiments ; propriété, administration, location d'ensembles immobiliers, de tous immeubles, ou droits immobiliers ; Et toutes opérations relatives à cet objet ou connexes.

DURÉE : 99 ans.

APPORTS : En numéraire, 4.000 € ; En nature, néant.

GERANT et ASSOCIE : SIMON Arnaud, 7 rue du Paradis - 21540 CHEVANNAY.

GERANT et ASSOCIEE : SIMON Nathalie née JOURDAIN, 7 rue du Paradis - 21540 CHEVANNAY.

ASSOCIEE : SIMON Claire, 7 rue du Paradis - 21540 CHEVANNAY.

ASSOCIEE : SIMON Marie, 44 rue Saint-Sabin - 75011 PARIS.

ASSOCIE : SIMON Valentin, 7 rue du Paradis - 21540 CHEVANNAY.

ASSOCIEE : SIMON Inès, 7 rue du Paradis - 21540 CHEVANNAY

ASSOCIEE : Soc. Civile CMV, Rue Cortot - 21540 CHEVANNAY (R.C.S. DIJON 438 737 967).

CESSION DE PARTS : Agrément de l'AGE en toutes hypothèses.

R.C.S. DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2602127

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CORSICA FERNANDES

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 8 avril 2026.

DÉNOMINATION : CORSICA FERNANDES.

FORME : Société en nom collectif.

SIÈGE SOCIAL : 8 rue du Creux Moroland - 21600 DOMOIS.

OBJET : L'acquisition, la propriété, la vente, la location ainsi que la construction de tous biens et/ou droits immobiliers ainsi que la gestion et l'administration desdits biens et/ou droits dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit ; L'exploitation desdits biens notamment par le biais de locations para hôtelières incluant notamment la fourniture de prestations telles que le petit-déjeuner, un service de restauration, le nettoyage régulier des lieux, la mise à disposition de linge, la réception et l'accueil des occupants, le gardiennage... ainsi que toute demande de prestation formulée par les occupants ; et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

GÉRANT : Monsieur Jean-Claude FERNANDES, demeurant 8 rue du Creux Moroland - 21600 DOMOIS.

ASSOCIÉS TENUS INDÉFINIMENT ET SOLIDAIREMENT DES DETTES SOCIALES : Monsieur Jean-Claude FERNANDES, 8 rue du Creux Moroland - 21600 DOMOIS et société LA FINANCIERE MBA MENUISERIE BOIS AGENCEMENT, SARL au capital de 481.000 €, dont le siège social est 50 avenue Jean Moulin - 21160 MARSANNAY LA COTE, R.C.S. DIJON 501 620 306, représentée par M. Jean -Claude FERNANDES.

La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2602136

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SYLGEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 rue de Beaune
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à DIJON du 14/04/2026,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à
responsabilité limitée

Dénomination sociale : SYLGEST
Siège social : 18 rue de Beaune
- 21000 DIJON

Objet social :

- Le conseil en gestion de patrimoine,
conseil en investissements financiers,
le démarchage bancaire et financier, le
conseil pour la gestion et les affaires,
le conseil en opérations immobilières
ainsi que la commercialisation de tous
placements destinés aux particuliers,
aux entreprises ou aux organismes
sans but lucratifs, l'audit conseil en
assurances, financements, placements,
protection sociale.

- Le conseil et courtage en
assurance, conseil en opérations de
banque et en service de paiements,
ainsi que la commercialisation de tous
contrats d'assurance, assurance-vie,
santé, prévoyance, retraite, de tous
produits et services de protection
sociale, ingénierie financière, destinés
aux particuliers, aux entreprises ou aux
organismes sans but lucratifs.

- Enseignement, prestation de
coaching et de consulting en lien avec
les activités présentées auparavant.

- L'activité en stratégie, en conseil et
exécution d'opérations immobilières,
la prospection d'actifs, de terrains ou de
sociétés, la prospection d'investisseurs
ainsi que la négociation, l'achat, la
vente, la gestion, la location de tout
bien ou droit immobilier, ainsi que
l'acquisition, la vente ou la location-
gestion d'entreprise.

- Toute activité en stratégie, en
conseil et exécution d'opérations de
marchand de biens, c'est-à-dire l'achat
d'immeubles ou de terrains en vue de
leur revente ; ainsi que toute activité
de promotion immobilière, au sens des
articles 1831-1 et suivants du Code civil,
ainsi que toute opération de maîtrise
d'œuvre et de construction-vente.

- La société a pour objet de
conseiller et de procéder à l'acquisition,
l'administration et la gestion de tous
biens et immeubles ou de leurs
sociétés par bail, location ou toute autre
forme, toutes opérations financières,
mobilières ou immobilières de
caractère purement civil se rattachant
directement ou indirectement à cet
objet et susceptibles d'en favoriser la
réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à
compter de la date de l'immatriculation
de la Société au Registre du commerce
et des sociétés

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Sylvain
BOUCHY, demeurant 18 rue de Beaune
21000 DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
de Dijon.

Pour avis La Gérance

L2602173

AEM CARS

Par acte SSP du 13/04/2026,
constitution d'une SASU : AEM CARS.
CAPITAL : 100 €.

SIÈGE : 68 bis avenue du Drapeau
- 21000 DIJON.

OBJET : Transport de personnes
avec chauffeur (VTC), convoyage et
location de véhicules.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : M. EL MARZOUKI
Ayoub, demeurant 68 bis avenue du
Drapeau - 21000 DIJON.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Cession
libre des actions de l'associé unique.

Chaque action donne droit à une
voix.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2602177



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SCI SAJO

Suivant acte reçu par Me Luc
DASNOY, notaire à DIJON, le 13 avril
2026, a été constituée la société civile
dénommée «SAJO», siège social :
OUGES (21600), 24 rue de la Fontaine.
Capital social : 1.000,00 €, divisé en
1000 parts sociales de 1,00 € chacune,
numérotées de 1 à 1000.

Objet social : la propriété et la
gestion, à titre civil, de tous les biens
ou droits mobiliers et immobiliers et
plus particulièrement de toute prise
de participation dans toutes sociétés
immobilières et de tous autres biens
meubles et immeubles, à quelque
endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans à compter de
son immatriculation au R.C.S. de
Dijon. Cessions de parts soumises à
l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de
ladite société : M^{me} Alice Luce Hélène
MOREAU, courtier, demeurant à
COUCHEY (21160), 50 rue Jean Jaurès
et M. Sébastien Marc COQUILLET,
gérant de société, demeurant à
LONGVIC (21600), maison 25, 2 rue
Simone de Beauvoir.
L2602192



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JEANNE & LEON

Avis de constitution

ASSP en date des 15 et 16/04/2026 :
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SAS - Dénomination
sociale : JEANNE & LEON - Siège
social : 19 rue de Metz 21000 DIJON
- Objet social : L'exploitation de tout
fonds de commerce de bar à vin,
débit de boissons, café, brasserie, et
plus généralement toute activité de
restauration sur place ou à emporter ;
La vente de vins, spiritueux, bières et
toutes boissons alcoolisées ou non,
ainsi que de produits alimentaires,
notamment sous forme de planches,
tapes ou petite restauration ;
L'organisation d'événements,
dégustations, animations et toutes
prestations liées à l'activité de bar à
vin ; L'achat, la vente, l'importation,
l'exportation, la distribution et la
commercialisation de vins et produits
dérivés ; L'achat, la vente, l'apport et
la mise en location-gérance de tous
fonds de commerce exerçant l'une des
activités ci-dessus ; La participation
directe ou indirecte de la Société dans
toutes les opérations commerciales ou
industrielles, financières, mobilières
ou immobilières pouvant se rattacher
directement ou indirectement à l'objet
social, notamment par voie de création
de société nouvelle, d'apports, de
commandite, de souscription ou
d'achat de titres ou droits sociaux, de
fusion, d'alliance ou d'association en
participation ou autrement. Durée :
99 ans - Capital social : 10.000 € -
Président : SAS DIAZ, rue de Gevrey
à SAINT-PHILIBERT (21220), 102 184
843 RCS DIJON Cession d'actions : La
cession des actions de l'associé unique
est libre. En cas de pluralité d'associés,
agrément préalable de la collectivité
des associés Droit de vote : chaque
action donne droit à 1 voix - RCS
DIJON.

Pour avis.

L2602198

BOUTIQUE AVENIR

Suite à l'annonce L 2601776 parue le
26/03/2026 : Il convenait de lire : SARL
BOUTIQUE AVENIR en lieu et place de
BOUTIQUE AVENIR.
L2602204

BOUTIQUE AVENIR

Suite à l'annonce L 2601776 parue le
26/03/2026 : Il convenait de lire : 2 co-
gérants Eric MARY et Laurinda MARY,
demeurant 48 rue Général Bouchu
- 21120 IS SUR TILLE.
L2602111

CHICO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique
en date du 16/04/2026, il a été
constitué une société par actions
simplifiée unipersonnelle au capital
de 1 000 €, dénommée CHICO, dont
le siège social est situé 11 bis, cours
du Général de Gaulle - 21000 DIJON,
qui a pour objet, en France et dans
tous pays, les activités de holding et
de gestion financière. Sa durée est de
99 ans à compter de la date de son
immatriculation au RCS de DIJON.
Admission aux assemblées et droit
de vote : Tout associé a le droit de
participer aux assemblées générales et
aux délibérations personnellement ou
par mandataire, quel que soit le nombre
de ses actions, sur simple justification
de son identité, dès lors que ses titres
sont inscrits en compte à son nom.
Clause d'agrément : Toute cession
d'actions sera soumise à l'agrément de
la collectivité des associés. La décision
d'agrément sera prise par un ou
plusieurs associés titulaires d'actions
représentant la majorité des droits de
vote ; le cédant prenant part au vote. M.
Arnaud BLONDEL, demeurant 11, rue
Saint-Vincent de Paul - 21000 DIJON,
a été nommé en qualité de Président
sans limitation de durée.

Pour avis.

L2602214

MODIFICATION

DE STATUTS



DOMAINE ROULOT

Société civile d'exploitation agricole au
capital de 174 471 euros
Siège social : 1 rue Charles Giraud
21190 MEURSAULT
327945143 RCS DIJON

Nomination commissaire
aux comptes

Aux termes d'une délibération de
l'Assemblée Générale Ordinaire en
date du 29 janvier 2026, il résulte
que la société EOS dont le siège social
est à DIJON (21000), 2 Rue des Bons
enfants, a été nommée en qualité de
Commissaire aux Comptes titulaire
pour un mandat de six exercices, soit
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale
ordinaire des associés appelée à
statuer sur les comptes de l'exercice
clos le 31 juillet 2031.

Pour avis : La gérance.

L2601484

SCM BIO TEAM

L'AGM du 18/12/25 de la SCM à
capital variable «BIO TEAM», capital :
4 500 €, capital minimum : 3 000 €,
siège : 1 rue Pauline Kergomard 21000
DIJON, 831 255 567 RCS DIJON,
a : 1) pris acte de la démission de
Charles POUILLON de ses fonctions
de cogérant, avec effet rétroactif au
01/08/2024. 2) décidé de transférer le
siège social au 5A, quai Mavia 70100
GRAY, à compter du 18/12/2025.
Modification de l'article 3 des statuts.
L2601853

MOGG

MOGG - Société par actions
simplifiée - au capital de 4 000 euros
- Siège social : 12 Rue Des Vergers,
21560 REMILLY SUR TILLE - 933 500
084 RCS DIJON : AGE du 31/03/2026
transfert de siège au 112 Rue de Genlis
21560 ARC SUR TILLE, à compter de
ce jour & modifications des Statuts.
L2601954

VIVEXIA

Transfert de siège social

VIVEXIA - Société à responsabilité
limitée - au capital de 75 000 euros
- Siège social : 10 Boulevard Carnot
- Résidence Richelieu 21000 DIJON
- 515 298 503 RCS DIJON : Décisions
de l'associée unique du 07/04/2026
transfert de siège au 27 Rue Angélique
Ducoudray 21000 DIJON, à compter du
12/03/2026 & modifications des Statuts.
L2602011

EXPERTISE.FR

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 7 rue Marguerite
Yourcenar
21000 DIJON
451190599 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date
du 15 avril 2026, l'Associé Unique a
décidé :

- D'étendre l'objet social aux activités
suivantes : à titre accessoire et dans un
cadre strictement patrimonial, la société
peut acquérir, détenir et donner en
location des biens immobiliers à usage
civil, dès lors que cette activité demeure
secondaire par rapport à son objet
principal et qu'elle n'est pas constitutive
d'une activité commerciale au sens du
Code de commerce ;
- Et de modifier en conséquence
l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.

L2602052



SCI DU 31

Société civile immobilière
au capital de 165 000 euros
Siège social :
37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 DIJON
535380687 RCS DIJON

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en
date du 01 avril 2026, l'Assemblée
Générale Extraordinaire a décidé de
transférer le siège social de DIJON
(21000), 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy
à DIJON (21000), 31 Rue Berbissey
à compter du 01 avril 2026, et de modifier
en conséquence l'article 4 des statuts.
Les modifications résultant du
présent avis sont les suivantes :

Ancienne mention : 37 rue Elsa
Triolet, Parc Valmy, 21000 DIJON
Nouvelle mention : 31 Rue Berbissey,
21000 DIJON
Modification sera faite au greffe du
Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2602060

LUSCIOUS
INSTITUT FRANCE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 5 BOULEVARD DU
CHAMP AU METIERS
21800 QUETIGNY
RCS de DIJON n°992 444 406

Transfert de siège

En date du 09/04/2026, le président
a décidé à compter du 09/04/2026 de
transférer le siège social au 24 RUE
VOLTAIRE, 10000 TROYES.

Radiation du RCS de DIJON et
immatriculation au RCS de TROYES

Bylal Beneddif
L2602081

BATI RENOV
PERE ET FILS

Route Nationale 74
21700 CORGOLOIN

Démission cogérant

Aux termes d'une AGO du
30/06/2025, les associés de la sté BATI
RENOV PERE ET FILS (SARL, capital
= 10 000 €, siège = Route Nationale
74, 21700 CORGOLOIN ; immat =
508 337 789 RCS DIJON) ont pris
acte de la démission de M. Clément
CORDIER de ses fonctions de gérant à
compter du 30/06/2025 et ont décidé de
ne pas procéder à son remplacement.
L2602114



ARKOS

SARL au capital de 205 Euros
62 rue Chabot Charny - 21000 DIJON
R.C.S. de Dijon n° 515 267 102

Avis de modification

En date du 01/01/2026, la gérance
a décidé le transfert du siège social au
62 rue Chabot Charny - 21000 DIJON à
compter du 01/01/2026.

L'AGE du 01/02/2026 a :

- ratifié ce transfert
- et a décidé, à compter du
01/02/2026 de nommer en qualité
de cogérante M^{me} ARGILLI Audrey,
demeurant 2 Chemin des Essards à
COMBLANCHIEN (21700).
Modification au RCS de DIJON.
L2602125

LUKOVNA

SAS au capital de 75.000 Euros
Siège social :
7 rue du Transvaal - 21000 DIJON
988 327 169 R.C.S. Dijon

Modification objet social

Aux termes d'un acte du 13/04/2026,
les associés ont décidé à l'unanimité
d'ajouter à l'objet social de la société
la culture de la vigne. Le paragraphe
de l'article 2 des statuts est modifié
comme suit : « La culture de la vigne et
la fabrication de vins et autres boissons
issues de fruits ou de produits agricoles
et naturels. ». Le reste est inchangé.
Mention sera portée au R.C.S. de
DIJON.

Pour avis.

L2602130



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI DU 30 AVENUE
EIFFEL

SCI au capital de 276 400 €
Siège social : 3 rue Jeanne Barret
21000 DIJON
RCS de DIJON n°477 795 926

Avis de modification

L'AGE du 08/04/2026 a décidé à
compter du 08/04/2026 de diminuer
le capital social de 176 400 € par
réduction de la valeur nominale des
parts sociales en le portant de 276
400 € à 100 000 €.

Article 6 et 7 des statuts modifié en
conséquence.

Modification au RCS de DIJON.
L2602156

GROUPE MEDICAL
DU COLOMBIER

SCM au capital de 6 097,96 €
Siège social : Place de la Mairie -
21700 CORGOLOIN
432 210 292 RCS DIJON

Par décisions unanimes des associés
en date du 06/03/2025 et décisions
de la gérance du 10/04/2026, il a été
décidé d'augmenter le capital social de
30,48 € par émission de parts sociales
nouvelles en numéraire, pour le porter
de la somme de 6 097,96 € à la somme
de 6 128,44 €, de proroger pour 50 ans
la durée de la société, soit jusqu'au
22 juillet 2080, de préciser l'adresse
du siège social qui est désormais
fixée au 20, place de la Mairie
- 21700 CORGOLOIN, de refondre
intégralement les statuts de la société
et de nommer le Dr Julien MORISSON,
demeurant 8, rue du Stand - 21200
BEAUNE, en qualité de gérant de la
société pour une durée indéterminée
à compter du 01/04/2026, 0 heure.
Modification RCS DIJON.

Pour avis.

L2602158



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CPA

Société civile
au capital de 500 Euros
Siège social :
45 Ter Boulevard Thiers - 21000
DIJON
891 587 701 RCS Dijon

DAU 27/03/2026 : Transformation de
la société CPA en société civile.

Anciennes mentions :
Forme : Société de participations
financières de profession libérale
d'avocat par actions simplifiée

Objet social : la détention de parts
ou d'actions de sociétés d'exercice
libéral ayant pour activité l'exercice
de la profession libérale d'avocat ; la
participation à tout groupement de droit
étranger ayant pour objet l'exercice
de ladite profession ; toutes activités
accessoires en relation directe avec
son objet et destinées exclusivement
aux sociétés ou aux groupements dont
elle détient des participations.

Nouvelles mentions :

Forme : Société civile
Objet social : La détention et la
gestion de portefeuille de tous produits
monétaires, actions, OPCV, SCPI,
et de toutes valeurs mobilières ;
Exceptionnellement, et sous réserve
que cela ne remette pas en cause le
caractère civil de l'objet de la Société,
la vente des participations devenues
non nécessaires à l'activité ; Le recours
à tous moyens de financement pour
l'acquisition, la gestion et la prise de
ces participations ; Toutes opérations
financières, mobilières et immobilières
pouvant se rattacher directement
ou indirectement à l'objet social et à
tous objets similaires ou connexes
pouvant favoriser son développement,
à condition d'en respecter le caractère
civil ; La participation de la Société,
par tous moyens, à toutes entreprises
ou sociétés créées ou à créer, pouvant
se rattacher à l'objet social, notamment
par voie de création de sociétés
nouvelles, d'apport, commandite,
souscription ou rachat de titres ou droits
sociaux, fusion, alliance ou association
en participation ou groupement d'intérêt
économique ou de location gérance.

Clauses relatives aux cessions de
parts : Les parts ne peuvent être cédées
ou transmises, à titre onéreux ou à titre
gratuit, qu'avec le consentement des
associés donné dans la forme et les
conditions d'une décision collective
ordinaire.

RCS DIJON

L2602165

Pour avis : La Gérance

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

**NARIAN
FERMETURES**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 Euros
Siège social :
6 Rue de la Petite Saône
21130 AUXONNE
RCS Dijon 992 809 319

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18/02/2026, les associés ont décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 45.000 €, ce capital étant ainsi porté à 50.000 €.

45.000 actions nouvelles ont été émises, d'un montant de 1 € chacune, intégralement souscrite et libérées dans un premier temps par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société à hauteur de 25% des nouvelles actions émises et dans un second temps sur appel de fonds du Président pour le solde. La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par décision du Président en date du 03/04/2026.

L'article 08 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention Capital : 5.000 €. Nouvelle mention Capital : 50.000 €.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Le Président.

L2602183

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

3CE

SCI au capital de 762 245,09 €
Siège social : 3 rue Jeanne Barret
21000 DIJON
RCS de DIJON n°419 490 768

Avis de modification

L'AGE du 08/04/2026 a décidé à compter du 08/04/2026 de diminuer le capital social de 382 245,09 € par voie de remboursement d'une somme de 7,64 euros par part sociale en le portant de 762 245,09 € à 380 000 €.

Article 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.
Modification au RCS de DIJON.

L2602188

JECYPA

SCI au capital de 102 800 €
Siège social : 9 rue de la Paix
21150 VENAREY LES LAUMES
RCS de DIJON n°822 218 780

Avis de modification

L'AGE du 12/03/2025 a décidé à compter du 12/03/2025 de nommer en qualité de gérant M. GAUFILLE Pierre-Alexandre, demeurant Coblancia 33-7A, Avenida Marina Baixa 8 03502 BENIDORM (ESPAGNE) et de gérant M. GAUFILLE Jérôme, demeurant 9 rue de la Paix 21150 VENAREY LES LAUMES en remplacement de M^{me} GAUFILLE Chantal, gérante, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.
Les gérants

L2602194

**SCI
LE CHATAIGNIER**

SCI au capital de 7 000 €
Siège social : 8 Chemin des plaines
21210 SAULIEU
RCS de DIJON n°480 563 113

L'AGE du 10/02/2024 a décidé à compter du 10/02/2024 de nommer en qualité de gérante M^{me} SUBLET Isabelle, demeurant 8 chemin des plaines 21210 SAULIEU en remplacement de M. POIRIER Patrick, gérant, pour cause de décès le 01/11/2022.

Modification au RCS de DIJON.
L2602092

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

APIDIS

SAS au capital de 292 000 €
Siège social : 19 rue de Skopje
21000 DIJON
RCS de DIJON n°395 269 012

Avis de modification

L'AGO du 25/03/2026 a décidé à compter du 01/04/2026 de nommer en qualité de président FITODE, SAS au capital de 2 960 €, ayant son siège social 19 rue de Skopje 21000 DIJON, immatriculée sous le n°823881545 au RCS de DIJON en remplacement de M. DECOMBARD Thomas, président, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.
L2602206

**REYDET
IMMOBILIER**

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
17 rue Arthur Rimbaud
21000 DIJON
492 798 830 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 17 rue Arthur Rimbaud - 21000 DIJON au 5 rue Jean Renaud - 21000 DIJON à compter du 16 mars 2026, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance,
M^{me} Dominique BOUGEAULT.
L2602208

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

API AGRO

Société civile immobilière
au capital de 3.000 Euros
Siège social :
19 rue de Skopje - 21000 DIJON
824 569 404 RCS Dijon

AGE du 31/03/2026 a décidé à compter du 31/03/2026 de : - de modifier la date de clôture de l'exercice social au 31 mars ; - diminuer le capital social de 2.000 € par rachat et annulation de 200 parts sociales en le portant de 3.000 € à 1.000 €. L'article 7 et 20 des statuts a été modifié en conséquence. RCS DIJON.
L2602211

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

**LES MIELLERIES
DE FONTAINE
FRANÇAISE**

Société civile immobilière
au capital de 64.810 Euros
Siège social :
3 rue des Sabines
21320 CIVRY EN MONTAGNE
480 879 964 R.C.S. Dijon

AGE du 31/03/2026 a décidé à compter du 31/03/2026 de : - Transférer le siège social de la société au 19 rue de Skopje - 21000 DIJON ; - De modifier la date de clôture de l'exercice social au 31 mars et de modifier en conséquence l'article 4 et 18 des statuts. R.C.S. DIJON.
L2602200

POURSUITE D'ACTIVITE**MONDIAL PODO
SERVICES**

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
8 F rue Jeanne Barret - 21000 DIJON
932 590 755 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 20/03/26, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.

L2601436

GIGAVAL

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 11, rue de la Chèvre
Morte - 21240 TALANT
931 228 258 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'AGE du 30/06/2025, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.
L2602113

DISSOLUTION**DE SOCIETE****SCI LE
CHATAIGNIER**

SCI au capital de 7 000 €
Siège social : 8 chemin des Plaines
21210 SAULIEU
RCS de DIJON n°480 563 113

L'assemblée générale extraordinaire du 10/02/2024 a approuvé la dissolution volontaire de la société à compter du 10/02/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M^{me} SUBLET Isabelle, demeurant 8 chemin des Plaines 21210 SAULIEU et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2602185

**CENTRE LASERS
DERMATO.DARCY**

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 2 800 euros
Siège social : 14 boulevard de Sévigné
- 21000 DIJON

Siège de liquidation : 14 boulevard de Sévigné - 21000 DIJON
482350287 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Françoise MOUNICQ, demeurant 51 avenue Victor Hugo 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 14 boulevard de Sévigné - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2601751

SCI MB2S

Suivant AGE en date du 28/02/2026, les associés de la société SCI MB2S, SCI au capital de 60.000 €, siège social : 13 rue Basse - 21170 TROUHANS, R.C.S. DIJON 441 268 455 ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Thierry MALLI, demeurant 13 rue Basse - 21170 TROUHANS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 13 rue Basse - 21170 TROUHANS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602093

**SCP PARRY-AVRIL & NEYRET**

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

CECO IMMO FRANCE

Société civile immobilière
Capital : 1.526,00 Euros
Siège social :
NOLAY (21340)
Hameau d'Evèlle-Baubigny
R.C.S. Dijon SIREN 428 592 919

L'AGE décidé par décision collective du 09/04/2026 la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 09/04/2026 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur M. Cornelis RODENBURG, demeurant à B-2950 KAPELLEN (Belgique) Ter Soeter Locht Bosdreef 121, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation a été fixé à NOLAY (21340), Hameau d'Evèlle-Baubigny.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602109

CLOTURE**DE LIQUIDATION****SARL L'AUBERGE
AUX BRETZELS**

Par décision du 31/12/2025 au 3, rue Sainte-Claire Déville 21000 DIJON, l'Associé Unique de la SARL «L'AUBERGE AUX BRETZELS» en liquidation, capital : 1 500 €, siège : 3, rue Sainte-Claire Déville 21000 DIJON, 929 143 220 RCS DIJON, a approuvé, en sa qualité de liquidateur, le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation, à compter du 31/12/2025. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS. La Société sera radiée du registre.

L2601888

SCI MB2S

Suivant AGO en date du 28/02/2026, les associés de la société SCI MB2S, SCI en liquidation au capital de 60.000 €, Siège social et siège de la liquidation : 13 Rue Basse - 21170 TROUHANS, RCS DIJON 441 268 455 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry MALLI, demeurant 13 Rue Basse - 21170 TROUHANS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602094

EDGY

Société civile en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
46 rue de Dijon - 21121 DAIX
834 986 895 R.C.S. Dijon

**Avis
de clôture de liquidation**

L'assemblée générale réunie le 12/03/2026 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean BUGAUT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602097

**SCP PARRY-AVRIL & NEYRET**

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

**CECO IMMO
FRANCE**

Société civile immobilière
Capital : 1.526,00 Euros
Siège social :
NOLAY (21340)
Hameau d'Evèlle-Baubigny
R.C.S. Dijon SIREN 428 592 919

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé par décision collective du 09/04/2026 la clôture des opérations de la liquidation, a approuvé le compte définitif de la liquidation, a donné quitus de la gestion du liquidateur et décharge de son mandat et a approuvé le rapport du liquidateur faisant apparaître qu'il ne subsiste aucun boni de liquidation.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602110

LIQUIDATION**JUDICIAIRE****RENOV'ECO**

3, Rue des Entrepreneurs - 70000 Vaire-et-Montoille. RCS VESOUL : 808 805 584. Etablissement secondaire à DIJON : 808 805 584 - 2021 B 451. ACTIVITE : construction, reconstruction, rénovation, plus généralement tous les travaux se rapportant A tous les corps D'état du bâtiment - achat et vente de tous produits se rapportant A l'activité ou non du bâtiment.

Jugement du tribunal de commerce de Vesoul en date du 02 Avril 2026 prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Scp Daval-Herodin Mandataires Judiciaires / Me S. Daval 15, rue Noiro - BP 40059 - 70000 Vesoul.
L2602085

ZIEGLER FRANCE

Avenue Konrad Adenauer, Cit de Roncq - 59223 Roncq.RCS LILLE METROPOLE : 354 500 225. Etablissement secondaire à DIJON : 354 500 225 - 2005 B 279. ACTIVITE : Transport, commissionnaire de transport.

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-METROPOLE en date du 31/03/2026 a prononcé la conversion en liquidation judiciaire sous le numéro 2026/272 désigne comme liquidateur : SCP ALPHA MANDATAIRES JUDICIAIRES prise en la personne de Maître Emmanuel MALFAISAN 34 rue du Triez 59290 Wasquehal, SCP BTSG prise en la personne de Maître Antoine BARTI 445 boulevard Gambetta Tour Mercure 6^{ème} étage 59200 TOURCOING, met fin à la mission de l'administrateur : SELARL BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent, Société AJILINK - LABIS CABOOTER - DE CHANAUD prise en la personne de Me Vincent LABIS.
L2602086

REN DIJON

72, Rue de Rochechouart - 75009 Paris 9^e Arrondissement. RCS PARIS : 852 837 681. Etablissement secondaire à DIJON : 852 837 681 - 2019 B 1040. ACTIVITE : L'activité de prestations de services pour l'activité de traiteur, de préparation, de confection et d'assemblage de produits alimentaires et de plats cuisinés à une consommation immédiate, destinés à être présentés dans les zones de vente d'enseignes de la grande distribution où la société réalise ses prestations. L'étude, le conseil, l'assistance, la prestation de services, l'organisation de tous événements, manifestations se rapportant à l'objet ci-dessus défini.

Le Tribunal des Activités Économiques de Paris a prononcé, en date du 07/04/2026, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P202601552, date de cessation des paiements le 23/03/2026, et a désigné M^{me} Catherine Giudicelli : Juge Commissaire, liquidateur SELARL BDR & ASSOCIES en la personne de Me Florence Daudé 34 rue Sainte-Anne 75001 Paris. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.
L2602088

REDRESSEMENT**JUDICIAIRE****REI**

39, Chemin des Bateliers - 73100 AIX LES BAINS. RCS CHAMBERY : 982 580 755. Etablissement secondaire à DIJON : 982 580 755 - 2025 B 327. Activité : Agence immobilière.

Jugement du tribunal de commerce de Chambéry, prononce en date du 31 mars 2026, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2026J00201, date de cessation des paiements le 31 décembre 2025 désigne Mandataire judiciaire SELARL Marc Ferrando / Me M. Ferrando 16 Boulevard de la Colonne 73000 Chambéry, et ouvre une période d'observation expirant le 30 septembre 2026. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.
L2602084

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CYCLABLE DIJON

26-38, Avenue du Drapeau - 21000 Dijon. RCS LYON : 539 007 146. Etablissement secondaire à DIJON : 539 007 146 - 2012 B 26. ACTIVITE : Commerce d'articles de sport et de loisirs.

Jugement du Tribunal des Activités Economiques de Lyon en date du 02/04/2026 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : la SELARL MARIE DUBOIS membre du GIE ADN MJ représentée par Maître Marie DUBOIS 32 rue Molière 69006 Lyon, SELARL MJ ALPES représentée par Maître Caroline LEPRETRE 49 rue Servient Cs 23514 69442 Lyon CEDEX 03, Administrateur judiciaire : la SELARL FHBX représentée par Maître Gaël COUTURIER ou Maître Charlotte FORT 24 rue Childebert 69002 Lyon mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion La SCP AJ MEYNET & ASSOCIES représentée par Maître Robert Louis MEYNET, Maître Typhaine MEYNET et Maître Arthur BOUCAUD 128 rue Pierre Corneille 69003 Lyon mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 15/02/2026

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture. L262087

ARC EN CIEL BOURGOGNE SAS

19, Rue du Professeur Louis Neel - 21600 Longvic. RCS BOBIGNY : 819 157 439. Etablissement secondaire à DIJON : 819 157 439 - 2016 B 329. ACTIVITE : Nettoyage, entretien et désinfection de tous types de locaux.

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements : 15/03/2026. Administrateur judiciaire SELARL AJILINK - LABIS CABOOTER prise en la personne de Me Jérôme CABOOTER - 18 rue de l'abreuvoir 77100 MEAUX et la SELARL AJASSOCIES prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES 46 avenue Jean Rostand 93000 BOBIGNY, avec mission d'assister le débiteur pour tous actes de gestion ou certains d'entre eux, mandataire judiciaire SCP ANGEL-HAZANE-S.DUVAL prise en la personne de Me Denis HAZANE 49/51 avenue du Président Salavador Allendé 77100 MEAUX et la SELARL ASTEREN prise en la personne de Me Axel CHUINE 14/16 rue de Lorraine 93000 BOBIGNY, période d'observation jusqu'au 01/10/2026, Jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 01/04/2026.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture. L262089

le Journal du Palais

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Envoyez-nous vos annonces par mail



annoncelegale.jdp@legalnet.org



CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

PHARMACIE DU VIEUX BEAUNE SELARL

Pharmacie, 32 rue Carnot 21200 BEAUNE. SIREN 841 839 095. Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 09/04/2026.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code de commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur, en date de ce jour.

L262083

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

AMERICAN WAY DIJON SARL

AMERICAN WAY Dijon exploite un restaurant selon un concept de restauration rapide qualitative de style American - diners des années 50-60. 44 C avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON, SIREN 752 265 413.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 10/04/2026. Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur en date de ce jour.

L262095

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FURIA Maria décédée le 14/01/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218158987. L2620142

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PIET Juliette décédée le 30/05/2010 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218105923. L2620143

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DA SILVA Claudina décédée le 26/11/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218155682. L2620144

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BRIENZA Adalina décédée le 27/10/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154202. L2620145

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LIEVIN Ginette décédée le 18/12/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218151180. L2620146

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BENYETTOU Khelifa décédée le 05/06/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154211. L2620147

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MONNOT Ginette décédée le 07/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218151170. L2620148

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LEFOL Annie décédée le 23/10/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218156093. L2620150

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BAUMGARTNER Marie-Anne décédée le 16/02/2025 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154203. L2620151

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. RUELE Maurice décédé le 05/10/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154222. L2620152

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PASCHY Marie-Rose décédée le 01/02/2025 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218151179. L2620153

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DUPARET Claudine décédée le 21/12/2024. Réf. 0218165760. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2620154

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GUILLAUME Michel décédé le 11/09/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146191. L2620155

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du 31 mars 2026

SAS GROUPE DGC, 6 Rue Jean Baptiste Say, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 933 712 648. Gestion de fonds. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2620204

SAS BFC conseils 21, 26 Rue de l'Artisanat, 21560 Couternon, RCS Greffe de Dijon 980 460 737. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2620205

SAS BFC conseils 10 (SAS), 35 rue Marc Verdier, 10150 Pont-Sainte-Marie, RCS Greffe de Dijon 943 609 248. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2620206

Jugement du 07 avril 2026

SARL MMG21 COMPAGNIE, 11 Rue Jean-Baptiste Say, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 511 916 454. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement modifiant le plan de redressement. L26202100

Jugement du 09 avril 2026

SARL DAMOTTE GENIE CLIMATIQUE (D.G.C), 6 Rue Jean Baptiste Say, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 801 901 893. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L26202101

Jugement du 10 avril 2026

SARL DAMOTTE GENIE CLIMATIQUE (D.G.C), 6 Rue Jean Baptiste Say, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 801 901 893. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement arrêtant le plan de cession. L26202105

SAS La Table du Chef, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 554 148. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L26202102

SAS Le Comptoir du Chef, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 615 220. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L26202103

SAS La Cave de la Cité, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 832 544. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L26202104

AVIS

ADMINISTRATIF

PRÉFECTURES DE SAÔNE-ET-LOIRE ET DE CÔTE-D'OR

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » présentée par Voies Navigables de France (VNF) relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien (PGPD) du Canal du Centre

PÉTITIONNAIRE : Voies Navigables de France (VNF), Direction Territoriale Centre Bourgogne, 1 chemin Jacques de Baerze - 21000 DIJON.

OBJET DE LA DEMANDE : Réalisation du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien du Canal du Centre sur le territoire des 34 communes suivantes :

- Département de Côte-d'Or (21) : SANTENAY ;

- Département de Saône-et-Loire (71) : BLANZY, CHAGNY, CHALON -SUR-SAÔNE, CHAMPFORGEUIL, CHASSEY-LE-CAMP, CHEILLY -LÈS-MARANGES, CIRY-LE-NOBLE, CRISSEY, DENNEVY, DIGOIN, ECUISSES, FONTAINES, FRAGNES-LE-LOYÈRE, GÉNÉLARD, HAUTEFOND, MONTCEAU-LES-MINES, MONTCHANIN, MOREY, PALINGES, PARAY-LE-MONIAL, POUILLOUX, REMIGNY, RULLY, SAINT - AUBIN - EN - CHAROLLAIS, SAINT - BÉRAIN - SUR - DHEUNE, SAINT-EUSÈBE, SAINT-GILLES, SAINT - JULIEN - SUR - DHEUNE, SAINT - LAURENT - D'ANDENAY, SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE, SAINT -VALLIER, VITRY-EN-CHAROLLAIS, VOLESVRES.

Le siège de la consultation est fixé en Mairie de MONTCEAU-LES-MINES. DATE ET CONDUITE DE LA CONSULTATION : La consultation, d'une durée de trois mois, aura lieu du mardi 5 mai 2026 à 9h00 au jeudi 6 août 2026 à 17h00.

Le tribunal administratif de DIJON a désigné une commission d'enquête pour conduire cette consultation composée de trois membres titulaires : M. Marc LEVAUFRE, président de la commission, M^{me} Séverine LASSERRE et M. Gilles MARQUET et d'un membre suppléant M. Jean-François LAVIT COMPOSITION ET CONSULTATION DU DOSSIER : Le dossier mis à la consultation du public est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par VNF, comprenant notamment une description du projet, une note de présentation non technique et une étude d'impact. En cours de consultation, s'ajouteront au dossier, le cas échéant, les informations complémentaires transmises par le pétitionnaire.

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera consultable :

- Sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7286/> ;

- Sur les sites internet des services de l'État de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or : www.saone-et-loire.gouv.fr et www.cote-dor.gouv.fr ;

- Dans toutes les communes susvisées via un accès internet au site dédié à la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture de leur mairie. Pour la commune de MONTCEAU-LES-MINES la consultation via un accès internet se fera aux Ateliers du jour, 56 quai Jules Chagot - 71300 MONTCEAU-LES-MINES aux heures d'ouverture de la Mairie de MONTCEAU-LES-MINES.

Pendant toute la durée de la consultation, seront publiés sur le site internet dédié mentionné ci-dessus :

- Les avis des organismes dont la consultation est prévue par la réglementation ou, le cas échéant, l'indication de l'absence d'avis dans les délais impartis ;

- Les éventuelles réponses du pétitionnaire aux avis, ainsi qu'aux observations et propositions du public.

Les renseignements relatifs au projet pourront être demandés auprès de M. Antoine AGRAPART, VNF - chargé de mission environnement, à l'adresse suivante : antoine.agrapart@vnf.fr ou au 06.13.57.32.01.

MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC : Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées :

- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7286/> ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7286@registre-dematerialise.fr ;

- Par courrier adressé à la Mairie de MONTCEAU-LES-MINES : A l'attention du président de la commission d'enquête, 18 rue Carnot - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, la date de réception faisant foi ;

- Par écrit remis directement à un membre de la commission d'enquête durant ses permanences.

Les observations et propositions transmises par tous moyens seront consultables sur le registre dématérialisé.

Il est de la responsabilité de chaque participant, s'il souhaite rester anonyme, de ne pas faire état d'information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, tiendra trois permanences au cours de la consultation :

- Jeudi 21 mai 2026 de 15h00 à 18h00, aux Ateliers du jour, 56 quai Jules Chagot à MONTCEAU-LES-MINES ;

- Mercredi 17 juin 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de PARAY-LE-MONIAL ;

- Mardi 21 juillet 2026 de 17h00 à 20h00 à la Mairie de SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE.

La commission d'enquête organisera deux réunions publiques en présence du pétitionnaire, afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants aux dates et horaires suivants :

- Réunion d'ouverture : Le lundi 11 mai 2026 au 2 rue du Commandant Mouchotte - 71300 MONTCEAU-LES-MINES de 18h00 à 20h00 ;

- Réunion de clôture : Le mardi 28 juillet 2026 au 2 rue du Commandant Mouchotte - 71300 MONTCEAU-LES-MINES au de 18h00 à 20h00.

AFFICHAGE DE L'AVIS : Cet avis devra être affiché :

- En mairies des 34 communes susvisées ;

- Par les soins de VNF, sur les lieux du site, notamment les principaux ports.

L'avis de consultation est publié sur les sites internet des services de l'État de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or : www.saone-et-loire.gouv.fr et www.cote-dor.gouv.fr ;

ISSUE DE LA CONSULTATION : Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an sur le site internet dédié à la consultation du public, dans les 34 mairies concernées, en préfecture de Saône-et-Loire (bureau de la réglementation et de l'environnement), et à la direction départementale des territoires de Côte-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Ces éléments seront également publiés sur les sites internet des services de l'État de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or.

La décision inter-préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie d'éventuelles prescriptions ou un refus d'autorisation. L26202120

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTSSYSTEMIS CONSEIL
Tax & LegalSYSTEMIS CONSEIL
AVOCATS9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

KEYLAN

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle au capital de 1.000 €
Siège social : Centre Commercial
Porte de Bourgogne Chambertrand
89100 SENS RCS SENS 102 657 335

Suivant ASSP en date du 01/04/26, enregistré à AUXERRE le 08/04/26, dossier 2026 00010631, référence 8904P01 2026 A 00493, la société CLARISSE 2, EURL au capital de 5000 €, siège social Les Portes de Bourgogne Centre Commercial à Sens (89), 499 351 435 RCS SENS, a vendu à la société KEYLAN, EURL au capital de 1000 €, siège social Centre Commercial Porte de Bourgogne Chambertrand à Sens (89), 102 657 335 RCS SENS, un fonds de coiffure exploité à SENS (89) Les Portes de Bourgogne Centre Commercial au prix de 150000 €. Entrée en jouissance : 01/04/26. Domicile élu pour recevoir les oppositions dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales : siège social de la société KEYLAN ci-dessus indiqué. Pour les correspondances : SYSTEMIS CONSEIL Avocats - CASE N° 7 - 9 boulevard de Sévigné 21000 Dijon.

L2602141

CONSTITUTION
DE SOCIETE

SCI L'ETAPE

Aux termes d'un acte authentique du 26/03/2026, reçu par Maître Isabelle VATHONNE, Notaire à BOISSY SAINT LEGER (Val de Marne), 9 rue du Temple, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : SCI L'ETAPE.
OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, ainsi que tous biens meubles.
SIÈGE SOCIAL : VILLEBLEVIN (89340), 16 rue Saint Michel. CAPITAL : 1.000 €. DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS.
CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés exclusivement. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
GÉRANCE : Monsieur Bertrand SPILTHOOREN et Madame Dominique BONNEFOIS épouse SPILTHOOREN, demeurant ensemble à VILLEBLEVIN (89340), 16 rue Saint Michel.
L2602124

CHATEAU
DE CHABLIS

Rectificatif à l'insertion parue dans journalpalais.fr du 10 avril 2026, concernant la société CHATEAU DE CHABLIS, 23 rue de Champlain - 89800 CHABLIS. Il y a lieu de lire : «il a été constituée une société par acte sous seing privé signé en date du 28 mars 2026, et non pas : «il a été constituée une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 26 mars 2026».

L2602162

WIMAX

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 13/04/2026, il a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée WIMAX, dont le siège social est situé 10, avenue Foch - 89000 AUXERRE, qui a pour objet, en France et dans tous pays, les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS d'AUXERRE. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés. La décision d'agrément sera prise par un ou plusieurs associés titulaires d'actions représentant la majorité des droits de vote ; le cédant prenant part au vote. M. William BONTEMPS, demeurant 10, avenue Foch - 89000 AUXERRE, a été nommé en qualité de Président sans limitation de durée.

Pour avis.

L2602126

MODIFICATION
DE STATUTSSYSTEMIS CONSEIL
Tax & LegalSYSTEMIS CONSEIL
AVOCATS9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERREQUAD
DES BRUYERESSociété à responsabilité limitée
unipersonnelle au capital de
6.500 Euros
Siège social :
AUXERRE (Yonne) - 7 rue Belle Pierre
433 923 497 RCS Auxerre

Au terme d'une décision du 09/04/26, l'associé unique de la société QUAD DES BRUYERES a décidé à compter de la même date de modifier sa dénomination sociale de QUAD DES BRUYERES pour CHEVILLON RECEPTION et de modifier en conséquence l'article 3 de ses statuts.

Pour avis, la Gérance.

L2602112

LA PLANTADE SUD

SCI au capital de 880.000 Euros
Siège social : 4 rue de la Cimentelle.
Vassy les Avallon
89200 ETAULE
R.C.S. Auxerre 539 395 616

L'AGO du 15/03/2026 a décidé à compter du 15/03/2026 de nommer en qualité de co-gérant Monsieur RAVIER Guilhem, Bernard, Emmanuel, demeurant 13 rue des coquelicots - 01710 THOIRY en remplacement de Madame OUDOT Isabelle, Marie, Alice, Thérèse, pour cause de démission.
Modification au R.C.S. AUXERRE.

Guilhem Ravier

L2602042

Eddy VAN DER LINDEN
Notaire associé
TROYES (10000)
46 avenue Pierre Brossollette
Tél : 03.25.81.00.49
Mail : eddy.vanderlinden@notaires.fr

S.C.I. FOCH II

Société civile immobilière
au capital de 762,25 Euros
Siège social :
2 boulevard Maréchal Foch
89100 SENS
350 783 353 R.C.S. SENS

Le 02/03/2026 l'AGE a décidé de transférer le siège social de la société du 2 boulevard Maréchal Foch - 89100 SENS au 16 rue du Général Leclerc - 89140 CUY, à compter du 01/03/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis : La Gérance.

L2602106



FCN COMMUNIK

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
13 rue de l'Horloge - 89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 894 463 884

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur Nicolas RODRIGUEZ de son mandat de gérant, à compter du 31 mars 2026.
Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis.

L2602140

Société du Château
de la ResleSAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Lieu dit «La Resle»
89230 MONTIGNY-LA-RESLE
843 938 994 R.C.S. Auxerre

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 31 décembre 2025, le capital social a été porté à la somme de 4.101.000 € et les statuts ont été modifiés en conséquence.

Inscription modificative au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2602121

EARL
LA FONTAINEExploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 174.030,00 Euros
Siège social :
1 chemin des Ardilliers - 89700 BERU
397 739 137 R.C.S. Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2026, il a été décidé :
- La réduction du capital social d'un montant de 116.025 € pour le porter à 58.005 €, par annulation de parts ;
- Le changement de la dénomination sociale, qui devient : EARL DOMAINE BEGUE C2D.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : Le gérant.

L2602134

DUMIELLE
ORTHOPEDE
PODOLOGIE
devenue CENTRE DE
PODOLOGIE AUXERRESociété à responsabilité limitée
en cours de transformation
en société d'exercice
libéral à responsabilité limitée
de pédicures podologues
au capital de 23.000 Euros
Siège social :
37 rue Paul Bert - 89000 AUXERRE
833 042 690 R.C.S. Auxerre

Suivant délibération en date du 6 mars 2026, l'associé unique a préalablement modifié son objet social et sa dénomination puis décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pédicures-podologues à compter de son inscription au tableau de l'ordre des pédicures-podologues, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 23.000 €, divisé en 2.300 parts sociales de 10 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
DÉNOMINATION : ANCIENNE MENTION : DUMIELLE ORTHOPEDE
PODOLOGIE. NOUVELLE MENTION : CENTRE DE PODOLOGIE AUXERRE.
OBJET : ANCIENNE MENTION : Les activités d'orthopédiste, orthésiste, podologue. NOUVELLE MENTION : L'exercice de la profession de pédicure podologue comprenant d'une part, une activité de soins, et d'autre part, une activité de conception et d'adaptation d'orthèses sur mesure, Monsieur Franck DUMIELLE, a été confirmé dans ses fonctions de gérant.

Pour avis : La Gérance.

L2602159

SCEA Château
de la ResleSCEA au capital de 301.000 Euros
Siège social : Lieu dit «La Resle»
89230 MONTIGNY LA RESLE
927 806 174 R.C.S. Auxerre

Aux termes de décisions en date du 30 mars 2026, les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérant à compter de la même date :

Monsieur Paul Testard, demeurant 86 route du Général Dubois - 89100 SENS.
Inscription modificative au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : La Gérance.

L2602157

EARL RIOU

Rectificatif à l'insertion parue dans Journalpalais.fr du 7 janvier 2026, concernant la société EARL RIOU, Les Rousseaux - 89330 ST MARTIN D'ORDON. Il n'y avait pas lieu de mentionner : Le 31 décembre 2025, l'associé unique a : Complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 1 les Rousseaux - 89330 SAINT MARTIN D'ORDON.

Pour avis : La Gérance.

L2602164

ROBINET
CRESSONSociété civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
21 Route d'Auxerre
89800 CHABLIS
Transféré
19 chemin Paulette 26740 SAUZET
479 621 351 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 21 Route d'Auxerre, 89800 CHABLIS au 19 chemin Paulette 26740 SAUZET à compter du 25 novembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal des affaires économiques d'AUXERRE.

Pour avis : La Gérance.

L2602176

INTIME ET SENS

SARL au capital de 5000 €
Siège social :
3bis RUE DE L'AUGE ZONE
ARTISANALE LES BREANDES 89000
PERRIGNY
RCS AUXERRE 880 938 576

Par décision de la gérance du 13/04/2026, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : RAFAELE BORGES à compter du 13/04/2026. Modification au RCS de AUXERRE.
L2602171

GAEC
LES JARDINS
DU BASILICGAEC au capital de 1.500,00 Euros
Siège social :
Rue du Gravier - 89450 SAINT PERE
modification au R.C.S.
de Auxerre 907 696 116

Par décision assemblée générale extraordinaire du 14/04/2026, il a été pris acte de la démission du gérant M. BOSSEAUX Benoît, de réduire le capital social pour le porter de 1.500,00 € à 1.000,00 € à compter du 14/04/2026.
L2602178

GAEC
LES JARDINS
DU BASILICGAEC au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
Rue du Gravier - 89450 SAINT PERE
modification au R.C.S. de Auxerre
907 696 116

Par assemblée générale extraordinaire du 14/04/2026, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1.000,00 € à 1.500,00 € à compter du 14/04/2026.
L2602203



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

LES PALMIERS
DU CAPSARL au capital social de 510 Euros
Siège social :
35 Rue Basse
89160 VILLIERS LES HAUTS
884 883 497 RCS Auxerre

Aux termes des décisions unanimes en date du 18 mars 2026, les associés ont pris acte de la fin de mandat de co-gérant de Madame Sophie GEMBLE décédée le 03/02/2023, et de la rectification du montant du capital social de la société, erroné depuis la constitution de la société le 15/06/2020, qui est de 510 € et non de 500 €.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.
L2602075

DISSOLUTION
DE SOCIETE

SCI DU PEAGE

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 152.449,02 Euros
Siège social :
20 boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
20 boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE
390 852 747 R.C.S. AuxerreAvis
de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 février 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent DEBUQUOY, demeurant 15 rue des Houches - 89240 LINDRY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 20 boulevard Vaulabelle - 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du d'AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602077

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :
annoncelegale.jdp@legalnet.org

AUTOMOBILE

DS 7 : succès impératif

Essai. La deuxième génération du SUV premium français ambitionne de concurrencer les références de la catégorie. Au choix : trois blocs 100% électriques et un hybride simple.



Les temps ne sont pas simples pour DS Automobiles, la jeune marque créée par Citroën il y a douze ans avec des objectifs élevés : rien de moins que d'exprimer le savoir-faire à la française et de constituer une alternative aux stars du marché premium. La réussite commerciale se fait attendre et reste inférieure à des ambitions initiales sans doute excessives. Au point que régulièrement, des rumeurs évoquent un retour de DS dans le giron de Citroën, quand ce n'est pas l'abandon pur et simple de la marque. Des bruits démentis par un Groupe Stellantis en pleine restructuration après le départ brutal de Carlos Tavares...

Avec la deuxième génération de la DS 7, la marque renouvelle un de ses modèles pour la toute première fois. C'est surprenant et cela témoigne d'un « plan produits » difficile à comprendre de l'extérieur. L'arrivée du nouveau SUV DS était attendue car il s'agit du best-seller de la marque, même si dans l'absolu les chiffres de vente restent modestes : 6638 immatriculations sur le marché national en 2024 et 4749 l'an passé.

Le meilleur ambassadeur DS exprime une classe certaine avec une sobriété générale bienvenue, loin de tout excès stylistique clivant. Ses mensurations sont proches du modèle remplacé, à peine sept centimètres supplémentaires en longueur (4,66m). De quoi rester aux limites supérieures du segment des compactes. La proue adopte la nouvelle calandre DS, partagée avec l'inédite

DS 8 et la DS 4, restylée récemment. Une face avant identitaire qui peut être éclairée sur certaines versions et se combine avec les « DS Light Blade » en forme de V qui constituent la nouvelle identité lumineuse du constructeur. Un pavillon noir dont la couleur peut se prolonger sur le capot avant sculpté, lui apporte un supplément de personnalité.

Le constructeur a soigné la présentation intérieure pour combiner un niveau de finition élevé avec une partition originale exprimant le savoir-faire français, tout en marquant sa différence avec les autres SUV premium de la catégorie. Cela saute aux yeux : du volant à quatre branches emprunté à la DS 8 en passant par le soin apporté aux matériaux et aux détails. Le tout est décliné en cinq ambiances intérieures différenciées, avec des décors en bois véritable, en aluminium guilloché, de multiples surpiqures, des selleries en cuir Nappa, assemblées en forme « bracelet », une spécificité DS en forme de clin d'oeil implicite à Rolex... La double dalle numérique - 10 pouces pour les instruments de contrôle, 16 pouces pour l'écran central tactile dévolu à l'info-divertissement - s'intègre sans fausse note. L'ensemble est réussi et dégage une impression de qualité.

JUSQU'À 740KM D'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE.

« Le confort est au coeur de l'ADN de DS 7 », affirme le constructeur. Cela se matérialise par des suspensions pilotées adaptant chaque amortisseur aux irrégularités de la route,

des vitres latérales et un pare-brise feuilleté acoustique, des matériaux absorbants filtrant les bruits parasites et garantissant un excellent confort sonore, des sièges avant garnis de mousses haute densité disposant d'une multitude de réglages, de fonctions chauffantes, massantes, etc. Le petit truc en plus : le « neck warmer » diffusant une douce chaleur sur la nuque... Impossible de détailler les aides à la conduite disponibles, tant elles sont nombreuses...

La plateforme multi-énergie de la DS 7 a été conçue pour accueillir des motorisations 100% électriques ou thermiques hybrides. La gamme de lancement propose un trio de blocs électriques : 230ch, 245ch long range

(grande autonomie) et en quatre roues motrices 350ch long range. Avec pour toutes, une fonction « boost » apportant un supplément de puissance temporaire jusqu'à 375ch pour la plus puissante des DS 7. Leur batterie fabriquée en France leur permet d'afficher des autonomies conventionnelles de premier ordre : jusqu'à 740km pour la version traction avant grande autonomie de 245ch disposant d'une puissante batterie de 97,2kWh. Récupération de 20% à 80% d'autonomie en 27 minutes et 190km de marge en 10 minutes sur des bornes de recharge rapide : le contrat est rempli.

La DS 7 thermique hybride associe un trois cylindres 1,2 essence turbo

de 120ch et un bloc électrique de 21kW pour une puissance cumulée de 145ch (121-127 g/km de CO2). Selon DS, Elle peut parcourir jusqu'à 50% du temps des trajets urbains en mode électrique. Cette version thermique de base devrait être complétée par d'autres offres mécaniques plus puissantes, notamment des hybrides rechargeables déjà vus sur d'autres modèles du groupe.

En renouvelant son best seller DS Automobiles joue une part de son avenir. Si le succès suit, la marque pourra envisager son avenir avec sérénité et poursuivre sa quête d'excellence à la française.

Dominique Marée



Nouveauté. À l'occasion de la présentation de son plan stratégique « FuruREady » 2030, Renault a dévoilé la nouvelle Dacia, un crossover inédit de 4,62m à la silhouette dynamique.

Striker : les nouvelles ambitions de Dacia

Acheter une Dacia pour son design ? Si on avait dit ça à ceux qui ont eu sous les yeux la toute première Sandero il y a plus de deux décennies, ils auraient éclaté de rire. La modeste berline roumaine semblait avoir été dessinée par un enfant de six ans, pas très doué de ses mains. Comme le disait une ritournelle « la beauté des laids se voit sans délai ». Cela ne l'a pas empêché de faire une belle carrière, ses qualités fonctionnelles et ses tarifs attractifs compensant ce physique plutôt ingrat. Depuis, Dacia a parcouru un sacré bout de chemin sans jamais abandonner le pragmatisme qui a fait son succès mais en améliorant au fil du temps le style de ses voitures.

Avec la future Striker, commercialisée à l'automne prochain, la marque roumaine du Groupe Renault franchit une nouvelle étape en misant aussi sur la séduction. Voire d'abord sur la séduction. Long de 4,62m, le crossover Striker s'affranchit des catégories et des genres : berline élancée, break dynamique, SUV racé... Certes, ce n'est pas le premier exemple de modèle à brouiller les codes pour faire entendre sa différence. Avec des succès commerciaux mitigés, d'ailleurs. Mais c'est inédit pour une marque aussi populaire. Cela confirme que les lignes bougent et que Dacia ne s'interdit plus de viser plus haut.

Partageant sa plateforme et la plupart de ses éléments techniques avec le très récent Bigster pour former le duo haut de gamme de la marque, le Striker s'en distingue par son design exclusif. Alors que le Bigster peut être vu comme le grand frère du Duster, le Striker n'a aucun lien de parenté direct avec un autre modèle de la gamme tout en intégrant la nouvelle identité de la marque.

Le résultat est une incontestable réussite. C'est le cas en particulier du profil élancé avec une ligne de pavillon s'inclinant vers la vitre arrière coiffée d'un élément aérodynamique renforçant son dynamisme. La poupe originale se distingue par ses feux en forme de T, répondant en écho aux blocs optiques avant. Autres éléments distinctifs : des arches de roues soulignées d'élargisseurs reliés par des protections latérales, des barres de toit affleurant le pavillon et un immense toit panoramique vitré, inédit chez Dacia. Le tout donne au Striker une personnalité affirmée sans être ostentatoire.

MOTEURS ÉLECTRIFIÉS ET BICARBURATION ESSENCE-GPL

Quid de la présentation intérieure ? La question est pour le moment sans réponse. Le constructeur a choisi de ménager ses effets et ne la révélera qu'en juin prochain. Sera-t-elle calquée sur le Bigster ? Ce n'est pas certain dans la mesure où le grand SUV roumain emprunte à quelques détails près celle du Duster. Le Striker pourrait en profiter pour s'an-



Familiale, spacieuse, pragmatique mais aussi séduisante : la Dacia Striker apparaît prometteuse, avec son design soigné pour le crossover roumain.

crer davantage dans la modernité et confirmer sa montée en gamme. L'habitabilité devrait être au rendez-vous, un traditionnel point fort de la marque. Idem pour le volume du coffre comparable à celui, très généreux, du Bigster.

Dacia annonce que son futur crossover sera « multi énergies » : comprendre que les motorisations seront électrifiées avec, selon les précisions du constructeur, une version

hybride, une version hybride 4X4 et une version GPL. D'un côté, le nouveau 1,8l full Hybrid de 155ch équipant déjà différents modèles du Groupe Renault, de l'autre le moteur proposant une association inédite entre un bloc micro hybride 48V et la bicarburation essence-GPL, une spécialité de Dacia, le seul sur le marché à disposer d'une gamme complète de voitures fonctionnant au GPL. On en connaît les multiples

avantages : prix du carburant ultra compétitif, passage d'une énergie à l'autre imperceptible, autonomie dépassant largement les 1200 km (voire beaucoup plus) évitant la fastidieuse corvée du passage à la pompe. Dacia annonce un tarif de base situé sous les 25.000€, comparable à celui du Bigster.

Avec ce crossover inédit, le constructeur ambitionne à la fois d'élargir par le haut sa clientèle tout

en proposant aux possesseurs d'un modèle actuel de monter en gamme. Dacia se prévaut d'un taux de fidélité exceptionnel dans l'industrie automobile (70% de propriétaires de Dacia rachètent une Dacia quand ils changent de voiture). Devenu un acteur majeur du marché européen, la marque peut se permettre d'afficher de nouvelles ambitions.

Dominique Marée

Technologie. Le moteur à la réputation désastreuse, responsable de centaines de milliers de casses inopinées, est remplacé par un nouveau bloc dont Peugeot vante la fiabilité « renforcée ».

Le PureTech enfin abandonné

Rarement un moteur aura fait autant parler de lui. En mal ! Des possesseurs de Peugeot et de plusieurs autres marques du Groupe Stellantis, pourtant peu au fait des choses mécaniques, l'évoquaient avec colère. Des centaines de milliers de clients. Non seulement il cassait mais les constructeurs concernés refusaient de prendre à leur charge des réparations coûteuses alors qu'ils connaissaient parfaitement les problèmes techniques de conception rencontrés par ce bloc maudit. Le départ précipité de Carlos Tavarès et la reprise en main du groupe, assortie d'une volonté d'arrondir les angles et de reconnaître tardivement les déficiences, a ouvert la voie à des indemnisations après plusieurs années de dénégation.

Exit le PureTech. Peugeot a annoncé son remplacement sur les 208 et 2008 par le « Turbo 100 », un trois cylindres essence 1,2l de 101ch. Il sera également bientôt disponible pour les autres marques du Groupe. Peugeot annonce 70% de nouveaux composants en valeur dont l'adoption d'une chaîne de distribution « offrant une durabilité supérieure » dicit le constructeur, en remplacement de la tristement fameuse courroie qui a causé tant de soucis.

Point majeur mis en avant : une fiabilité « renforcée » à l'issue de tests d'endurance « particulièrement exigeants » avec plus de trois millions de kilomètres parcourus dans des conditions extrêmes et plus de 30.000 heures sur des bancs d'essais. Le constructeur précise que ces blocs mis à la torture ont parcourus jusqu'à 200.000km sans rencontrer de soucis.

Pour achever de convaincre les clients, Peugeot annonce un programme d'entretien allégé - une révision tous les deux ans ou 25.000km - et une garantie pouvant aller jusqu'à 8 ans ou 160.000 km via le programme Care dont bénéficie désormais l'ensemble de la gamme. **D.M.**



Laurent Larger. Cet enseignant-chercheur bisontin d'excellence, ancien directeur de l'institut Femto-ST a pris, en 2016, la présidence de la fondation FC'Innov. Une structure atypique dans l'écosystème français de l'innovation, qui, en s'appuyant sur un modèle de financement hybride, favorise la création de start-up et le rayonnement économique de la BFC.

À la croisée des mondes



Fils d'un mâconnais et d'une alsacienne, arrivé à

Besançon à l'âge de cinq ans, Laurent Larger est un scientifique protéiforme, très éloigné de l'image d'Épinal du chercheur dans sa tour d'ivoire. Après une classe préparatoire à Strasbourg, il entre à l'École normale supérieure de Cachan, où il décroche une licence en sciences de l'ingénieur puis une maîtrise Électronique, énergie électrique et automatismes avant de poursuivre sur un DEA spécialité photonique. « J'ai suivi une formation hybride entre sciences de l'ingénieur et physique », lâche-il en guise de synthèse. Une double aspiration académique qui laisse déjà poindre des liens forts avec le monde de l'entreprise qui vont se cristalliser lors de son service civique, qu'il effectue sous forme de volontariat international en entreprise à Fribourg, au cœur de la Forêt noire. Durant 16 mois, il baignera dans la R&D industrielle, planchant sur le premier capteur haute résolution de rugosité de surfaces sans contact, pour l'automobile, fonctionnant avec des ondes acoustiques. C'est là qu'il goûte au concret : « C'était très intéressant de voir comment se formalise la R&D dans l'industrie par rapport à celle des laboratoires : c'est très pragmatique et puis il faut que ça avance vite. »

Mais finalement c'est avec le « chaos » ou plutôt avec sa théorisation qu'il poursuivra. Ce champ alors émergent de la physique le fait revenir à Besançon, en 1994, pour y préparer une thèse sur la cryptographie optique par chaos. L'idée ? Sécuriser l'information via un signal chaotique indéchiffrable pour un pirate. Ces travaux aboutissent à un dépôt de brevet et, en 2004, lors des Jeux olympiques d'Athènes, à la première mise en œuvre d'un système de communication grandeur réelle basé sur la cryptographie par chaos. S'en suivra une publication dans la prestigieuse revue *Nature* en 2005. Le chercheur s'intéressera ensuite aux systèmes dynamiques non linéaires à retard, à l'opto-électronique avec des applications radar utilisées par l'armée américaine ou encore à la création du premier calculateur optique neuro-morphique au monde, ces ordinateurs qui imitent le cerveau humain. Laurent Larger est alors élevé au grade de « Fellow », la plus haute distinction

« Les ingénieurs chercheurs, c'est des gens qui sont bilingues. Ils savent parler l'académique et l'industriel »



Entre deux voyages à Paris ou à l'étranger pour promouvoir et essaimer le modèle unique de la fondation FC'Innov, Laurent Larger continue de bâtir, à Besançon, des ponts entre la rigueur académique et les exigences industrielles, convaincu que cette interdisciplinarité est une clef en matière d'innovation et de structuration, en amont, de la création de nouvelles activités économiques sur le territoire. Crédit : JDP.

de deux sociétés savantes : l'Optical Society of America et de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers. « On est bons dans les choses qui nous intéressent », glisse-t-il avec simplicité.

Alors professeur de Physique à l'université de Franche-Comté, aujourd'hui Université Marie et Louis Pas-

teur, Laurent Larger devient, en 2012, directeur adjoint, puis de 2017 à 2023, directeur de Femto-ST, le plus grand institut de recherche de BFC, qui se distingue dans des domaines aussi variés que l'énergie, la mécanique appliquée, les nanosystèmes, l'informatique, l'optique, la robotique, ou le temps-fréquence.

CRÉATEUR DE PONT ENTRE L'ACADÉMIQUE ET L'INDUSTRIE

En 2016, il prend les rênes de FC'Innov, une fondation, lancée en 2013, qui agit comme une passerelle stratégique entre le monde académique et le secteur industriel en occupant un « espace vide » où les technologies innovantes peuvent être dérisquées

avant leur commercialisation. À son arrivée, « les caisses étaient vides, il y avait plus que quatre mois de visibilité de salaire », se souvient-il. Avec l'aide de son ancien directeur de thèse, Jean-Pierre Goedgebuer (qui, de 2003 à 2010, occupa le poste de directeur scientifique de PSA), il redresse la barre en créant un modèle économique stable s'appuyant sur une stratégie duale pour connecter les deux mondes :

◆ L'Inno Push (Innovation poussée) : FC'Innov identifie des résultats scientifiques prometteurs au sein des laboratoires et finance leur montée en maturité technologique (maturation) grâce à des subventions, sans partenaire industriel identifié au départ. « La fondation prend, en toute autonomie, des concepts au stade de la preuve expérimentale pour les amener jusqu'à la démonstration d'un système réel en environnement opérationnel, étape indispensable avant qu'une entreprise ou une start-up puisse prendre le relais. Pour cela elle mobilise des savoir-faire spécifiques développés en interne, capital humain également important pour l'Inno Pull ».

◆ L'Inno Pull (Innovation tirée) : à l'inverse, des entreprises viennent vers la fondation avec des problématiques spécifiques (50 % des clients

sont des PME). FC'Innov réalise alors des prestations de R&D sur mesure pour répondre à leurs besoins de marché. C'est ce deuxième volet qui permet de générer des marges indispensables au modèle économique et qui assure une partie de l'auto-financement de l'Inno Push.

« Les deux typologies sont étroitement liées (mêmes personnels), indispensables (économiquement), indissociables (stratégiquement), en lien étroit avec la recherche publique et connectées avec le milieu industriel, affirme Laurent Larger. Au cœur de ce système, les ingénieurs chercheurs jouent un rôle crucial. Ils sont capables de parler à la fois le langage académique et le langage industriel. Ces experts comprennent les contraintes de coût, de qualité et de

1968

Naissance le 4 mai à Colmar en Alsace.

1994 à 1997

Docteurat de physique et photonique.

2017 à 2023

Directeur de l'institut Femto-St.

2016

Prend la présidence de FC'Innov.

délais de l'industrie tout en maîtrisant la rigueur scientifique des laboratoires ». Autre particularisme de FC'Innov, la fondation ne possède pas de murs en propre. Les salariés de FC'Innov sont intégrés au sein même des équipes de recherche (comme Femto-ST ou Right), ce qui permet un lien « quasi biologique » avec la source de l'innovation. La fondation utilise les équipements de haute technologie des laboratoires (comme les salles blanches) et contribue en retour à leur financement et à leur pérennité, via l'acquittement de frais d'accès.

La fondation sert également d'incubateur technique pour les start-up issues de la recherche. Par exemple, elle a hébergé le développement technologique de la société belfortaine H2SYS, qui conçoit des générateurs électriques à hydrogène, avant sa création officielle. Depuis 2024, un pôle mécénat renforce ce lien en finançant des chaires d'excellence, comme la chaire « Technologie en santé », à L'ISIFC, pour adapter les formations universitaires aux besoins réels des professionnels du secteur, ou la chaire « Reel.I » pour accompagner la transition écologique. Parmi les grandes réussites de FC'Innov, on peut citer le projet Ulliss, fruit d'une recherche de pointe menée, dès 2013, par le département Temps-Fréquence de l'institut Femto-ST. Ulliss est un oscillateur cryogénique ultra-stable unique au monde. Sa stabilité relative atteint le niveau de 10^{-15} , ce qui le place à la frontière de la physique actuelle : « c'est comme si vous mesuriez la distance Terre/lune à un cheveu près », précise Laurent Larger. Les applications vont des GPS haut de gamme, au spatial, en passant par les instituts de métrologie. En raison de sa complexité et de son coût - environ 400.000 € pièce - le marché mondial est très restreint, estimé à environ une unité par an. Les trois premières unités produites ont été vendues directement par FC'Innov à l'armée américaine. Ulliss a été également commercialisé en Angleterre, en Italie, en Corée du Sud et même en Chine (sous réserve d'autorisations d'exportation strictes). « L'instrument a longtemps été vendu partout, sauf en France, s'amuse Laurent Larger. Il a fallu attendre 2024, pour que l'Observatoire de Paris en acquière un ». Côté santé, FC'Innov travaille à la montée en maturité technologique des procédés de bioproduction des Cart-T Cells avec la société Cellquest, l'unité de recherche en santé Right et le centre de R&D Bio Noveo.

FREDERIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

